

A LA RECHERCHE DU PASSE  
LES FORGES D'EURVILLE - 1656/1884

## A la recherche du passé

Les forges d'Eurville ne sont plus, mais beaucoup encore se souviennent.

Il fut une époque où elles tenaient une place d'avant-garde dans la région, grâce au dynamisme intelligent des différents maîtres de forges qui s'y sont succédés.

Déjà, en l'an III de la période révolutionnaire, dans un recensement des usines susceptibles de travailler pour l'armement, on trouvait un terme flatteur pour les forges d'Eurville: "Ce sont les plus belles forges du département".

C'était sous la maîtrise d'Henry LEPAGE.

Henry LEPAGE, donc, et lui succédant, familialement, trois générations de LESPERUT, apportèrent une ère de prospérité, non seulement aux forges d'Eurville, mais aussi, par enchaînement, à la commune d'Eurville.

Une étude très poussée, des recherches minutieuses, parmi les archives familiales, nationales, départementales et autres, ont permis à Monsieur de BAGNEUX, descendant de la famille LESPERUT, de retracer au mieux ce qui a été la vie de quatre générations de cette lignée de maîtres de forges, qui possédaient de grandes qualités en bien des domaines.

Il aurait été dommage de ne pas connaître, historiquement, cette évolution des forges d'Eurville, leur glorieux passé.

Monsieur de BAGNEUX, grâce à la collaboration de Maître Marcel MOUGEOT, a bien voulu nous autoriser à consulter ce travail de recherches pour y puiser tout ce qui concernait l'évolution des forges d'Eurville pendant cette dynastie familiale.

Peut-être une façon d'honorer la mémoire de ces maîtres de forges.  
C'est ce que nous vous présentons dans les pages qui suivent.

Que Monsieur de Bagneux en soit vivement remercié.

Denis APPOLLOT

# Les forges d'Eurville

\* \* \* \* \*

## RÉTROSPECTIVE

### EURVILLE AVANT HENRY LEPAGE

Le 7 Mars 1656, Claude de TANNOY vend à Claude CHARLIER, marchand de St-Dizier, le moulin à eau et les places où étaient ci-devant bâties un fourneau et forge à fer, et ce qui reste desdites forges et fourneaux pour 3.300 livres.

Louis GILLET est propriétaire de la forge d'Eurville en 1675. André Gillet lui succède dès 1699.

En 1708, les eaux emportent la forge, les fourneaux et les moulins, qui seront reconstruits à grands frais.

Le 5 Janvier 1720, André GILLET en fait donation en nue propriété, avec la maison et le moulin et son fourneau de Dammarie, à son neveu Claude Jacques DUBOIS, fils de Jacques DUBOIS du TILLEUL et de feu Louise GILLET. Cette donation est contestée et ne sera définitivement confirmée qu'en 1730.

Le 18 Août 1731, extrait du procès-verbal de réformation des forges: " La forge d'Eurville est composée d'un fourneau, une chaufferie et deux affineries. Et le propriétaire vu, ainsi que ses ouvriers, nous ont unanimement dit qu'elle peut faire par an 400 milliers de fer et consommer 14 mille cordes de bois. lequel propriétaire nous aurait ajouté qu'il a pour aide à son fourneau, celui de Dammarie situé dans le pays Barrois duquel est tiré partie de ses fontes, n'en étant éloigné que de trois lieues."

En 1748, construction de l'empallement.

En 1748, début d'un procès entre DUBOIS du TILLEUL et Mr de Bienville sur la propriété d'un terrain où est bâtie la forge neuve. L'avocat et procureur de DUBOIS du TILLEUL est Alexandre DELALAIN de St-Dizier. Le jugement donnant définitivement droit à du TILLEUL est rendu en 1755.

Le 24 Avril 1752, Claude Jacques DUBOIS du TILLEUL baille la forge pour 3.600 livres par an à Pierre BOULAND, receveur des octrois de St-Dizier, mais il garde la maison. La forge se compose alors de: un fourneau, une affinerie, une chaufferie, un feu d'aciérie, deux marteaux, un magasin, une halle à charbon, un bocard et un patouillard.

Le 27 Janvier 1762, visite de la forge: même composition qu'en 1752.

Claude Jacques DUBOIS du TILLEUL décède en 1764 ou 1765. Le 9 Octobre 1768, ses héritiers s'opposent à la construction d'un nouveau feu par leurs locataires. Charlotte de ROUSSEL, sa veuve, et ses enfants, vendent Eurville le 28 Septembre 1769, devant GILLET, notaire à Eclaron, à Bon Thomas GOHEL, fournisseur des bois de la marine, et à sa femme, Marie Josèphe HENAULT de SAINT-LAURENT, demeurant à Paris. Le fermier FRESNOIS gardera la forge jusqu'à la fin du bail qui est le 30 Septembre 1770. (visite de la forge le 5 Octobre 1770). Le prix est de 120.000 livres et 2.000 livres d'épingles, payables 32.000 comptant, 30.000 au 1-4-1771, 30.000 au 1-1-1773 et 30.000 au 1-1-1774. L'ensemble se compose de: forge et maisons, Une saussaie (lieu planté de saules) de 16 journaux 17 cordes, terres labourables pour 196 journaux 46 cordes  $\frac{1}{2}$ , prés pour 18 fauchées 55 cordes, vignes pour 2 journaux 3 quartiers 14 cordes. Soit une surface totale de 78 hectares 33 ares 67 centiares. (acte de vente devant GILLET, notaire à Eclaron).

Le 22 Juillet 1771, Bon Thomas GOHEL meurt à Paris, quai et paroisse Saint-Paul. Son inventaire après décès est fait par DUMOULIN, notaire à Paris. Il laisse pour seuls héritiers une soeur et un frère. Les créancier de la succession s'unissent par acte du 24 Septembre 1771 devant DUMOULIN. Les réunions d'enchères commencent le 3 Juillet 1772.

## Les forges d'Eurville

\* \* \* \* \*

### Avec Henry LEPAGE

Henry LEPAGE, né à Joinville le 23 Mars 1733, de Charles LEPAGE d'origine Suisse et de Catherine LIEZ de Joinville, se marie le 24 avril 1781 à Vitry-le-François, avec Marie-Anne DELALAIN, âgée de 25 ans, fille de François DELALAIN, négociant à Vitry, et de Cécile LEBLANC.

Il avait acheté "la terre d'Eurville" le 8 Avril 1773, par acte passé à Paris (DUMOULIN, notaire) pour 105.000 livres. A son contrat de mariage, ses parents lui font cadeau des 135.000 livres qu'ils lui avaient fourni pour cet achat. La "terre d'Eurville" était la succession de Bon-Thomas GOHEL, précédent propriétaire, décédé à Paris le 22 Juillet 1771.

L'ensemble de ses biens se compose de:

- Forges, fourneaux et moulins d'Eurville, ensemble les tournants et allants outils et ustensiles.
- Deux maisons, bâtiments, cours et basses-cours, granges, écuries, enclos et jardins.
- Une saussaie (lieu planté de saules) de 7 journaux 17 cordes (2ha43)
- Terres labourables en sols et saisons: 196 journaux 46 cordes $\frac{1}{2}$  (66ha37)
- Prés et sainfoins: 18 fauchées 55 cordes (6ha31)
- Vignes: 2 journaux 3 quartiers 14 cordes (Oha 99)
- Droit de pêche dans la Marne.
- Droit que peut avoir Mr GOHEL de fouiller et faire tirer des mines à Mont-Gérard et à Narcy, mais sans aucune garantie.

En 1776, la forge d'Eurville est composée de quatre feux à faire du fer et un fourneau. Henry LEPAGE désire détruire un feu et construire à sa place un autre fourneau dans la même tour, ce qui ferait deux fourneaux dans la même tour et trois feux. Il demande aussi d'établir une fenderie. Cela n'augmente pas le nombre de cheminées mais, comme le second fourneau et la fenderie consomment un peu plus de charbon que le feu à faire du fer, on a conseillé à LEPAGE de demander au conseil. Suite à cette demande, une ordonnance royale est rendue en sa faveur le 30 Avril 1776.

Le premier janvier 1781, Henry LEPAGE passe un bail emphythéotique de la forge de Naix pour 30 ans, à Mr VIVAUX, pour 6500 livres par an. La forge de Naix sera achetée en 1792.

A son contrat de mariage du 23-4-1781, (HATOT, notaire à Vitry), avec Marie-Anne DELALAIN, la forge d'Eurville est estimée 140.000 livres.

En 1782, il adresse un mémoire au comte de VERGENNES, ministre des affaires étrangères, pour faire construire deux autres feux à fer entre l'empellement et l'écluse de la forge. Il ne peut résulter de cette augmentation qu'un avantage réel pour l'arrondissement puisqu'il emploiera un plus grand nombre de bras et une plus grande quantité de matériaux. Une ordonnance du 10 Septembre 1782 autorise la forge neuve et ses deux feux. (la forge neuve: rive droite de la Marne).

Le 18 Septembre 1791, Henry LEPAGE prend à bail, de Jean-François BOURGEOIS de RICHEMONT, pour 5 ans commençant le premier Janvier 1792, pour 2.000 livres par an, la forge de Chamouilley haut.

Une estimation des biens d'Henry LEPAGE à Eurville est faite le 5 Novembre 1792. Pour la vieille forge seule: 7.733 livres 7 deniers 8 sols. En tout, avec les dépendances, maisons de forgerons et forge neuve de Bienville: 7.916 livres 7 deniers 8 sols.

Des difficultés surgissent avec BOURGEOIS de RICHEMONT, propriétaire de la forge haute de Chamouilley, en Novembre 1796. Le tribunal de Chaumont, le 3 décembre 1796, déboute BOURGEOIS de RICHEMONT.

Le 17 Avril 1798 a lieu l'achat du tiers de la forge de Naix, au district de Bar-sur-Ornain.

En 1801, Henry LEPAGE a des difficultés avec Louis-François LEBLANC, ci-devant seigneur du Buisson, et maître des forges du Buisson et du Chatelier, qui se trouve soi-disant en faillite. Il doit à Henry LEPAGE, au jour du 15 Mai 1801, 66.119 francs.

Henry LEPAGE décède à Eurville le 23 Mars 1805 à 1 heure du matin, âgé de 72 ans.

Il avait été maire d'Eurville du 26 germinal an 8 (16 Avril 1800) au 27 Nivôse an 10 ( 17 Janvier 1802) où Jean DEPOISSON lui avait succédé.

## Les forges d'Eurville

\* \* \* \* \*

### Avec François-Victor-Jean LESPERUT

François-Victor-Jean LESPERUT était né à Laval le 29 Février 1772, de Pierre LESPERUT, employé au tarif à Laval, et de Elisabeth PERIER.

Il fit la campagne de l'an 8 avec le général BERTHIER, fut son secrétaire général au ministère de la guerre vers 1803.

NAPOLÉON lui remet la légion d'honneur le 21 Juin 1804.

Le général BERTHIER le nomme commissaire extraordinaire chargé de recevoir le serment de fidélité des Neuchâtelois en Septembre 1806. (les Neuchâtelois: les descendants de ces français que l'erreur a bannis- les proscrits de l'édit de Nantes- Vous retrouverez la patrie de vos pères)

NAPOLÉON le nomme administrateur des finances de Silésie en Janvier 1807.

En 1808, il épouse Antoinette-Augustine LEPAGE. Le contrat de mariage est passé le 1er Février 1808 devant PELLETIER, notaire à Eclaron, pour l'établissement duquel est présent "Jean-Baptiste BRIOLAT, ex législateur, juriconsulte, demeurant à St-Dizier, au nom et comme fondé de pouvoir de Monsieur François-Victor-Jean LESPERUT, membre du corps législatif et de la légion d'honneur, de présent en mission à Breslau en Silésie."

Toujours en Silésie, il quitte celle-ci six semaines pour réaliser son mariage qui a lieu le 4 Mars 1808 en Allemagne. A Eisenbach pour le mariage civil et à Gotha pour le mariage religieux.

François-Victor-Jean LESPERUT reprend les forges d'Eurville à la date du 1er Mai 1809; forges que faisait valoir Mme LEPAGE depuis le décès de son mari. Elle en avait la gérance vis à vis de ses enfants, héritiers, auxquels elle versait 12.000 francs annuels.

Par acte sous-seing privé de ce 1er Mai 1809, avec experts, Monsieur LESPERUT doit verser à Mme LEPAGE pour cette reprise des forges, la somme de 6.111 francs. Le 11 Juillet suivant, Henriette LEPAGE, l'une des deux soeurs d'Augustine, et son époux Didier TISSERANT, lui vendent leur tiers de la succession d'Eurville pour 100.000 francs payables en 19 ans à 5%.

Le 16 Juillet suivant, Antoinette-Augustine LEPAGE vend son tiers de la forge de Naix et son tiers de la ferme de Bémont pour un total de 100.000 francs. Cela lui permet de régler une soulte de cette même somme de 100.000 francs qu'elle devait à ses soeurs.

Gouverneur de Neuchâtel et administrateur en Silésie, ces fonctions ne permettent pas à LESPERUT de s'occuper de ses intérêts. Il cherche à louer les forges d'Eurville. Ce sont les frères ARSON, faisant déjà valoir les usines de Chamouilley, qui deviennent directeurs de celles d'Eurville. Mr LESPERUT leur fait un bail de 13 ans à dater du 13 Avril 1810, pour un loyer annuel de 17.500 francs.

Le 1er Mai 1810 a lieu une visite et état des usines d'Eurville. On y trouve, pour la vieille forge: Halle du fourneau, bâtiment du boccard à mines et du moulin, fenderie, boccard à crasses, ponts, murs et portes. Pour la forge neuve ( sur la rive droite de la Marne): Pont à deux piles, Halle à charbon, forge et son bâtiment, maisons de commis, empalléments de décharge de 33 pieds de long (environ 10 M.), canaux voûtés et murs, logements des ouvriers dits "le couvent".

Le titre de baron lui est conféré par lettres patentes du 25 Mai 1811

En 1813 à 1814, Mr LESPERUT quitte l'administration et vient se retirer à Eurville. Peu de temps après, les alliés envahissent la Lorraine et la Champagne. Pour retarder leur marche et les empêcher de passer la Marne à Eurville, il fit couper le vieux pont de la forge. Des cavaliers ennemis s'en emparèrent et l'emmenèrent prisonnier à Joinville ou des soldats originaires de Neuchâtel le reconnurent et obtinrent, se portant garant de son honorabilité, qu'on le ramena à Eurville où il dut rester prisonnier sur parole.... Il est ensuite emmené prisonnier à Berne pendant 3 mois.

En 1814, il est fait état de difficultés rencontrées par les maîtres de forges, par l'importation de fers étrangers, principalement d'Angleterre à un prix tel qu'il serait impossible aux forges françaises de soutenir la concurrence sans une énorme perte. Le bas prix des fers d'Angleterre s'explique par le fait que s'y trouve fréquemment réunis le minerai et un combustible à bas prix: la houille. A cette époque, le produit annuel des forges de France est d'environ 50 millions et les fers importés annuellement sont estimés à 6 millions.

Par ordonnance royale du 10 Février 1819, Mr LESPERUT, maire d'Eurville, est nommé aux fonctions de membre du conseil général de la Hte-Marne en remplacement de Mr LAVALLEE de PIMODAN, démissionnaire. Et le 4 Août 1919, il est nommé membre associé de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Hte-Marne.

A partir de 1823, Mr ARSON s'adjoit un associé en la personne de son gendre, Mr BEUGON. Le bail est prolongé pour 12 ans jusqu'en 1835.

En 1823/1824, il y a un projet d'accord entre Mr LESPERUT, MMrs BEUGON père et fils et Mr ARSON pour l'établissement d'une forge Anglaise. MMrs Wilson et MAUBY, exploitants et propriétaires de la forge Anglaise de Charenton fourniraient la machine nécessaire. Les frais seraient partagés par moitié entre Mr LESPERUT et ses locataires.

En 1825, le loyer des usines est de 17.400 francs.

Jules-Augustin ROZET, maître de forges du Clos-Mortier, originaire de Joinville, épouse Alexandrine, la fille aînée de Mr LESPERUT, le 25 Septembre 1828. Il avait acheté le Clos-Mortier à ses oncle et tante, Mr et Mme ROZET, le 21 Juillet 1827 devant GUILLAUME notaire à St-Dizier.

La forge anglaise a-t-elle été installée? On en trouve pas plus.

Ce fut à Eurville que furent construit les premiers fours à puddler en 1830, sous la direction de Mr BEUGON. "C'était une véritable révolution dans la métallurgie".

D'après des notes:

La France, d'après le conseil des mines, produit annuellement 212 millions de fer, 4 millions 600.000 d'acier et 72 millions de fonte moulée. La France avait, en 1789, 202 fourneaux. Elle en a aujourd'hui 230 sur lesquels la Hte-Marne en a 47, la Dordogne 27 et la Côte d'Or 25. On avait en 1789, 792 feux de forge; on en a aujourd'hui 861, sur lesquels la Nièvre en a 140, la Hte-Marne 95 et la Dordogne 70. Il y a en outre

76 forges à la catalane. Les forges en 1789 produisaient 62 millions de Kgs de fonte en gueuses ou 47 millions de Kgs de fer et 8 millions de Kgs de fonte moulée. Elles fournissent aujourd'hui 100 millions de kgs de fonte en gueuses ou 70 millions de Kgs de fer et 12 millions de Kgs de fonte moulée. Les forges à la catalane donnent en outre annuellement 10 millions de quintaux métriques d'acier naturel. Les 70 millions de Kgs de fer produits par nos forges équivalent à une somme de 45 millions de francs et les 12 millions de Kgs de fonte moulée à 3 millions de francs.

Le fer livré à l'industrie des cloutiers, des maréchaux, des serruriers, des taillandiers, des couteliers, des armuriers, acquiert une valeur presque quadruple et peut représenter un capital de 187 millions de francs; ce qui fait, avec les 3 millions de francs de fonte, 190 millions de francs, sans parler des fers étrangers dont nous importons pour 6 millions de francs. (ce qui ajoute 18 millions de francs au résultat ci-dessus)

En 1835, l'usine est louée à Mr MAUDONNET qui avait alors comme régisseur un homme fort intelligent, Mr TONDEUR, qui quitta la forge en 1840 pour aller diriger celle de St-Maur près de Paris.

Des notes qui ne concernent pas Eurville:

Le 24 Janvier 1838, formation d'une société en nom collectif entre Fidèle-Constant-Joseph DANELLE demeurant au Buisson, et Jean-Baptiste-Prosper DELARBRE demeurant au Chatelier, pour l'exploitation des usines du Buisson et du Chatelier. (qui sera dissoute le 1 Juin 1840)

En 1835, Messieurs ROZET et MENISSON obtiennent une ordonnance pour ajouter à l'usine du Clos-Mortier un haut-fourneau. Elle comporte donc deux hauts-fourneaux, une forge avec deux feux d'affinerie et une fenderie.

Le 11 Janvier 1839, Mr LESPERUT fils (François-Auguste) reçoit un projet de mise en société: MMrs JACQUOT frères, maîtres de forges à Bienville, LESPERUT et GENY à Eurville, ADAM et DROUOT à Marnaval, DANELLE et DELARBRE au Buisson et au Chatelier à Louvemont, Charles-Antoine GENY à Montreuil, Pierre-Louis-Léopold-Nicolas BEUGON à Chamouilley, pourraient convenir de mettre en société les forges dont ils sont propriétaires ou fermiers, avec leurs dépendances. Elle aurait pour nom "Compagnie des forges unies de Champagne", avec comme gérant Jean-Baptiste-Prosper DELARBRE et Messieurs CHAGOT et BEUGON comme vices-présidents. Il ne semble pas que cette société ait jamais vu le jour.

Madame Henry LEPAGE décède le 17 Avril 1839 à Hautefontaine, où elle s'était retirée, à l'âge de 83 ans.

François-Auguste LESPERUT, (fils), "Maître de forges demeurant à Eurville et résidant momentanément à Paris avec ses parents", âgé de 25 ans, épouse Emilie-Henriette SIEYES le 29 Juin 1839 à Paris.

Il y a un nouveau projet de société le 14 Janvier 1840 entre: DANELLE, GENY, CHAGOT, DELARBRE et ARSON. Ils s'engagent à mettre en société l'exploitation des usines du Buisson, du Chatelier, d'Eclaron, l'Ecos (?) (Ecot?), Lacrête, Morteau, Manois, Humberville, Noncourt, Montreuil sur Blaise, Tempillon, Vaux sur Blaise, Donjeux, moitié de la puissance des usines d'Eurville que GENY fait valoir avec LESPERUT fils, et Poissons.

La société durera du 1er Mai 1840 au 1er Octobre 1846. L'intérêt est divisé en 77ièmes. Geny aîné (Joseph?), GENY Léopold, MAYENCE, ont 29 parts. DANELLE, CHAGOT, DELARBRE, DORMOY aîné et MAGNE en ont 45 et ARSON 3. Le capital est fixé à 1.925.000 Francs, soit 25.000 francs par 77ième, que chaque associé versera à mesure des besoins et en proportion de son intérêt. Les fonds produiront intérêt de 6%.

Aucun des associés ne pourra prendre pour son compte particulier ni construire, des établissements de forges ou autre, ayant pour objet la fabrication des fers et des fontes, faire des entreprises ou marchés y relatifs, se livrer au commerce des bois et des mines dans les départements de: Aube, Hte-Marne, Marne, Meuse, Vosges.

La raison sociale est: DANELLE-GENY-CHAGOT-DELARBRE et Cie. DANELLE et GENY sont nommés directeurs. Le conseil s'assemblera au moins une fois par mois.

Le 24 Mars 1840, par acte sous-seing privé enregistré à Chaumont, a lieu la constitution de la sté DANELLE-GENY-CHAGOT-DELARBRE et Cie, dont le siège est établi aux usines du Buisson, entre Messieurs GENY 170/860ièmes, DANELLE 147, Hippolyte CHAGOT 153 (Reynel), Jean-Baptiste-Prosper DELARBRE 85 (Reynel), DOE frères 80, PERRON 50, BEUGON 50, DORMOY 45, ARSON 30, MAYENCE 30, MAGNE 20. DANELLE et GENY sont nommés directeurs. DANELLE est chargé de la correspondance, de la vente et recouvrement des factures. GENY est chargé de la surveillance des travaux, des achats et approvisionnements et des mouvements de fonds. Le capital est de 2.580.000 francs qui produira intérêt de 6% l'an. La société durera du 1 Juin 1840 au 1 Octobre 1846.

Elle a pour objet l'exploitation des forges et fourneaux du Buisson, du Chatelier (Guillaume MAGNE), Eclaron, Montreuil sur Blaise (Charles-Antoine GENY), Tempillon, Vaux sur Blaise (François MAYENCE), Donjeux, Ecot, Lacrête (François-Henry DORMOIS aîné), Morteau, Manois, Humberville, Noncourt, Brousseval, Chamouilley haut (DOE frères), Chamouilley bas (BEUGON), Roches sur Marne, Dommartin le Franc (Jean-François-Auguste PERRON), Poissons (Abel-François-Théodore ARSON).

Aucun des associés ne pourra prendre pour son compte particulier ni construire des établissements de forge ou autre ayant pour objet la fabrication des fers et des fontes, faire des entreprises ou marchés y relatifs, se livrer au commerce des bois et des mines dans les départements de: Aube, Hte-Marne, Marne, Meuse, Vosges.

Le même jour, Mr LESPERUT fils, par compte d'apport social, fait une mise de fonds de 270.000 francs.

Le 11 mai 1840, François LESPERUT fils et Charles-Antoine GENY, ayant pris connaissance de l'acte sous-seing privé du 24 Mars 1840, s'engagent à mettre en société, avec les mêmes, les forges d'Eurville comme ils en jouissent par le bail verbal fait entre eux et LESPERUT père, et par le traité verbal de société fait entre Charles GENY et LESPERUT fils.

Suite à cet apport, les intérêts seront divisés en 1040ièmes: GENY 260, DANELLE 147, CHAGOT 153, LESPERUT 90, DELARBRE 85, DOE 80, BEUGON 50, PERRON 50, DORMOY 45, ARSON 30, MAYENCE 30, MAGNE 20. Le capital social est donc maintenant de 3.120.000 Francs. Les articles 5 et 18 sont modifiés pour Mr LESPERUT seul, en ce sens qu'en aucun cas sa part ne pourra être augmentée s'il refuse de prendre part à la reprise de nouvelles affaires ou de celles des associés décédés.

Le journal "L'ANCRE", du 1 Octobre 1840: Le 24 Septembre 1840 parait une ordonnance royale modifiant le tarif des douanes pour les fontes importées en France. Le ministre dans les motifs qui précèdent l'ordonnance, s'exprime ainsi: "Le tarif actuel des fontes brutes agit d'une manière répulsive sur certaines provenances. La fonte de l'Allemagne, entre autres, ne prend dans notre consommation qu'une part tout à fait insuffisante, en égard aux besoins de plusieurs de nos industries. Nous proposons (à V.M.) de céder aux réclamations faites depuis longtemps à ce sujet, en réduisant à 4 francs par 100 Kgs, taux appliqué sur la frontière du Nord, le droit de 6 francs qui se paie aujourd'hui sur la frontière de l'Est.

L'article de "L'ANCRE" poursuit: "Les forges françaises ne craignent plus de concurrence. Elles produisent plus que la consommation et pourront bientôt tripler leur production, fabriquer à meilleur compte que les Anglais et lutter avec avantage sur tous les marchés du monde en raison de la qualité des minerais et de la fabrication au bois. Le système continental nous a fait voir que nous pouvions nous passer des étrangers. Une guerre contre l'Europe entière ne nous priverait ni de fer, ni de fonte, ni d'acier. la crainte seule de la guerre, ou plutôt les mesures de prudence que commandent les circonstances, feront faire à nos forces un pas immense et leur offriront des débouchés considérables. La construction du matériel de guerre, le transport par le roulage d'une foule d'objets divers, les commandes de la marine de projectiles et de canons pour nos places fortes et pour nos vaisseaux, la construction d'un grand nombre de machines à vapeur, tout concourt à donner l'élan à nos usines. Les fontes fines de la Hte-Marne sont tellement appréciées maintenant et leur ténacité est si bien reconnue que l'on ne doute pas ici de leur emploi exclusif pour la fonte des canons. Ce département, seul, pourrait livrer chaque semaine deux cent pièces de gros calibre. On en livrerait un mille s'il le fallait. Dans quelques semaines, il ne sera plus question de faire entrer en France un seul kilogramme de fonte anglaise.

Toujours "L'ANCRE", du 1 Octobre 1840, nous apprend encore que, par un acte sous-seing privé du 28 Septembre 1840, L'exploitation des usines de Donjeux par L. GENY (Léopold?, Louis-Marie?) se trouve réunie à la société formée les 24 Mars et 27 Mai derniers. Le capital passe de 3.120.000 francs à 3.210.000 francs

Pour Eurville, après l'expiration du bail MAUDONNET, la société LESPERUT & GENY se constitua. En 1840, elle avait pour directeur Mr BOURCERET. Après les gestions de BEUGON et MAUDONNET, François LESPERUT voulut que son fils François-Auguste reprit lui-même la haute-main sur la forge et sur les ouvriers. En 1840 donc, LESPERUT fils dirigeait l'usine avec Mr GENY.

Il se retira en 1846, laissant la direction à la Sté GENY frères. Cette société subsiste jusqu'en 1856.

Par un courrier du 2 Octobre 1841, les associés à Mr LESPERUT: "Par votre lettre de ce jour, vous nous proposez de vous laisser sortir complètement de notre société DANELLE & Cie. Vous nous laissez votre part dans le bail d'Eurville jusqu'au 1 Octobre 1846; vous nous laissez aussi votre mise de 270.000 francs, réduite, vu les pertes présumées par nous, à 254.000 francs nets. Cette somme sera remboursable dix mois après le 1 Octobre 1846, époque de la dissolution de notre société. Les intérêts en seront de 6%. Le bail des bois d'Eurville nous appartiendra par moitié. Vous conserverez, suivant nos anciennes conventions avec Mr GENY, votre maison et les jardins qui en dépendent. C'est-à-dire la terrasse au midi, le jardin au Nord et la moitié du potager... Nous acceptons les conditions ci-dessus."

Le 6 Octobre, Victor DOE à LESPERUT: "Monsieur et cher confrère, vous m'avez dit hier que vous désiriez que votre retrait de la Sté DANELLE fut publié. La raison que vous m'en avez donné m'a paru très plausible. Néanmoins, j'ai à y faire une objection que vous apprécierez. Vous voulez cesser d'être commerçant. Je trouve que vous faites bien et, pour y arriver, il faut nécessairement que votre retrait soit publié. Mais pour que vous portiez la qualité de commerçant, il faudra aussi que vous fissiez dissoudre votre société d'avec Mr GENY. Si vous n'en faites rien, vous ne cesserez pas d'être commerçant.

Veillez y réfléchir. Si vous ne faites rien avec Mr GENY, il n'y a nul inconvénient à ce que nous ne disions rien au sujet de votre

cession dans l'acte que nous aurons à publier. Je vous serais obligé de me fixer de suite à ce sujet."

Du 23 Janvier 1842, Victor DOE à LESPERUT, 24 rue du Colisée: "Monsieur et cher voisin, ce que je pressentais lors de ma dernière lettre s'est malheureusement réalisé. Mardi dernier, devant nos arbitres, Messieurs MAYENCE et GENY ont positivement demandé votre mise en cause. En vain nous y sommes opposés, les arbitres ont passé outre. Ils se sont déclarés incompetents, nous renvoyant à nous pourvoir comme nous le jugerions convenable. Nous allons donc être forcés de recommencer ce que nous avons fait il y a deux mois. Nous allons de nouveau demander au président du tribunal de commerce, des arbitres. Et vous serez convié par une légère copie à venir assister à cette nomination. Ensuite, vous paraîtrez ou ne paraîtrez pas devant eux, selon votre bon plaisir. mais la sentence qu'ils rendront sera vraisemblablement déclarée commune avec vous. J'aurais désiré ne point vous voir mêlé à tous ces débats mais, en tout cas, vous n'aurez pas à vous en prendre à nous.

De Paris, le 5 Février 1842, LESPERUT donne pouvoir en blanc (en fait à BOURCERET), pour le représenter le 7 Février au tribunal de commerce séant à St-Dizier pour la nomination de trois arbitres et pour s'opposer formellement à la nomination en tant qu'elle pourrait avoir pour objet le réglément des contestations élevées entre moi et les sociétaires de la Sté DANELLE, attendu que je suis totalement étranger à ladite Cie.

Le 8 Février, le tribunal nomme trois arbitres pour statuer et leur sentence doit être rendue exécutoire.

Le 14 Mars 1842, François-Auguste LESPERUT demeurant 24 rue du Colisée, reçoit un passeport pour l'étranger avec son épouse. (états sardes, Vénitie, Lombardie, Toscane, Rome, Naples, Sicile, Malte, iles Ioniennes, Grèce, Suisse). Le départ a lieu le 23 Mars. Le retour à Paris le 5 Août.

François-Victor-Jean LESPERUT, ancien maître de forges, au nom et comme se portant fort pour François-Auguste LESPERUT, son fils, déclare qu'il n'entend pas reconnaître la sentence arbitrale rendue contre lui à Bar-le-Duc le 6 Juin 1842, laquelle sentence oedonne sa rentrée pure et simple dans la Sté DANELLE.

Du 8 Juin 1842, extrait des minutes du greffe du tribunal de commerce séant à St-Dizier. Analyse sommaire des divers points en litige:

- 1°/ Le 1 octobre 1841, la démission de Mr DANELLE, directeur, est acceptée par tous sauf MAYENCE absent pour maladie. Mayence conteste la démission de DANELLE et son remplacement faits sans son consentement. Mr Léopold GENY conteste pareillement la démission.
- 2°/ Les sociétaires présents ont également voté le maintien de Charles GENY à l'autre place de directeur. Celui-ci conteste sa réélection.
- 3°/ L'acte de Sté prévoyait que le conseil d'administration pouvait adjoindre un ou plusieurs sociétaires aux deux directeurs. Toujours en l'absence de MAYENCE, il nomme le 1 Octobre Mr PERRON comme directeur adjoint, mais en lui attribuant les mêmes pouvoirs qu'aux deux directeurs, et en composant un conseil des trois directeurs chargés de décider à la pluralité des voix les questions de la société. Ceci entre dans la contestation des modifications par MAYENCE qui estime que ces deux infractions graves sont de nature à motiver la dissolution de la société.
- 4°/ La majorité des membres a décidé que le siège de la Sté serait transféré à Joinville. Mr MAYENCE y voit une violation du traité.
- 5°/ La majorité des membres a accepté le retrait de LESPERUT de la Sté et que cette dernière fut privée des coupes annuelles affectées au roule-

ment des usines d'Eurville. MAYENCE y voit encore une violation du traité.

Les 27 Mai et 6 Juin à Bar-le-Duc, les arbitres ont statué, donnant en fait raison à MAYENCE et GENY, et soulignant que les décisions prises ne pouvaient l'être qu'à l'unanimité. Les résolutions prises sont déclarées nulles et non avenues sauf le transfert du siège à Joinville. Les dépens seront supportés par la société, soit 1.035 francs.

Le 13 Juillet 1842, Mr GENY de Montreuil écrit à \_BOURCERET: "Nous approchons d'une séparation avec le Haut-Pays. Mon frère paraît être le seul opposant, mais il en reviendra après avoir réfléchi aux conséquences de son système. Pour faciliter ces arrangements et donner la tranquillité à tout le monde, on désirerait que Mr LESPERUT père nous donnât la garantie dont voici la copie incluse. J'ai réservé que, si Mr LESPERUT fils demandait à rentrer dans la Sté, j'en aurais le droit en cédant des actions en sorte que Mr LESPERUT est libre de faire comme il le voudra. Veuillez expliquer ces arrangements à Mr LESPERUT et venez à Wassy avec la garantie signée par lui. En tout cas, venez, j'ai besoin de causer avec vous."

Du journal "L'ANCRE", du 21 Juillet 1842: "on nous assure que la Sté des forges de la Hte-Marne connue sous la raison DANELLE et Cie vient de se dissoudre et de se reconstituer du même coup. Les usines de la Marne et de la Blaise formeront une société dont le siège sera à St-Dizier. Celles du Rongeant et du Rognon formeraient avec Abainville une autre société sous la direction de Mr CAPITAIN."

Toujours du journal "L'ANCRE", du 28 Juillet 1842: "Dissolution de société, du 18 Juillet 1842 à Wassy. Entre Fidèle-Constant-Joseph DANELLE, Charles-Antoine GENY, L. Hippolyte CHAGOT, Jean-Baptiste-Prosper DELARBRE, DOE frères, Pierre-louis-Nicolas BEUGON, Jean-françois-Auguste PERRON, François-Henry DORMOIS aîné, Abel-François-Théodore ARSON, François MAYENCE, Léopold GENY, Eugène RAULOT et PELTEREAU-VILLENEUVE maîtres de forges à Donjeux, tous sociétaires de la Sté DANELLE selon les actes des 24 Mars et 29 Mai 1840. (enregistré à St-Dizier.)

Constitution de société, du 18 Juillet 1842 à Wassy. Entre Fidèle-Constant-Joseph DANELLE, Charles-Antoine GENY, P.G.M. CHANLAIRE banquier à WSassy, DOE frères, Pierre-Louis-Nicolas BEUGON, François MAYENCE, Abel-François-Théodore ARSON. Cette société, DANELLE & Cie, formée aux mêmes termes et conditions que dans l'acte du 24 Mars 1840 et dont le siège est à St-Dizier, durera du 1 Août 1842 au 1 Octobre 1846. Elle exploitera les forges et fourneaux du Buisson, du Chatelier, d'Eurville, de Montreuil, du Tempillon, de Vaux sur Blaise, de Brousseval, de Chamouillet haut, de Chamouillet bas, de Roches sur Marne, de Poissons et le tiers d'Eclaron. Charles-Antoine GENY et Victor DOE sont nommés directeurs. Mr DANELLE se réserve la vente exclusive des fers du Buisson et du Chatelier. Le fonds social est de 1.761.000 Francs. L'intérêt se divise en 587 parts de 3.000 Francs: DANELLE 147; GENY, GENY et CHANLAIRE 250; DOE frères 80; BEUGON-ARSON 50; MAYENCE 30; ARSON 30. (enregistré à St-Dizier)

En 1846, il y a la démolition par GENY et Cie, fermiers des usines, d'un feu de forge, d'une fonderie, d'un bocard, d'un moulin, des halles et autres bâtiments.

En 1846, une lettre imprimée à en-tête des forges et fourneaux d'Eurville, Montreuil et Tempillon: "Nous avons l'honneur de vous prévenir que, par suite de la dissolution de la Sté DANELLE & Cie, la Sté LESPERUT et GENY qui en faisait partie, vient de se reconstituer sous la raison sociale GENY & Cie, et que nous venons de reprendre possession de nos usines d'Eurville, Montreuil et Tempillon près de Wassy. Nous sommes dés

maintenant en mesure de vous livrer les fers martelés, fenderies, essieux, etc... provenant des forges d'Eurville, les fers martelés de Montreuil sur Blaise et, sous peu, les fontes moulées de Tempillon ou notre sieur Léopold GENY transporte la fabrication qu'il dirigeait dans le voisinage de Dommartin le Franc. Nous vous prévenons aussi que nous construisons à Eurville un grand laminoir destiné à la fabrication des tôles et de diverses espèces de fers. Signé: LESPERUT, GENY, BOURCERET.

Le 15 Octobre 1846, le baron LESPERUT demande au préfet de la Hte-Marne l'autorisation d'agrandir son usine:

"Monsieur le Préfet, je vous demande de faire des changements assez considérables dans les forges que je possède à Eurville. Ces forges se composent de deux parties distinctes, quoique sur la même tête d'eau.

Sur la rive droite de la Marne, commune de Bienville, est une forge à deux feux dite la forge neuve. Elle est autorisée par ordonnance du 10 Septembre 1782.

Sur la rive gauche de la même rivière, mais sur le finage d'Eurville, est située une autre forge dite la forge vieille. Elle est composée de deux hauts-fourneaux avec leurs deux bocards, de trois feux, d'une fenderie et d'un moulin à deux tournants. Son origine remonte à plusieurs siècles et l'ordonnance royale qui autorise les dernières additions est du 30 Avril 1776.

C'est à cette seconde usine que je viens demander l'autorisation de faire du changement. Au lieu et place du moulin dont je ne retrouve pas les titres d'autorisation mais qui existait déjà il y a plusieurs centaines d'années, je demande à construire une forge à laminoirs composée de laminoirs à fers bruts, fers marchands, fers moyens, petits fers et tôles. Cette fabrication, qui sera d'environ quatre à cinq millions de kilogrammes, exigera douze fours, tant à puddler qu'à réchauffer, et deux fours dormants. ils consommeront sept à huit mille tonnes de houille provenant principalement des houillères de Saarbruck et de la Loire.

Je demande à construire aussi deux hauts-fourneaux à la suite des anciens. Ils fabriqueront chacun un million de kilogrammes de fonte, pour lesquels ils consommeront environ sept mille doubles stères de taillis provenant des forêts voisines, et 15.000 hectolitres de minerai lavé provenant des minières du pays. Les fourneaux pourront aussi marcher au coke mélangé avec le charbon de bois, ou au coke seul. Dans ce dernier cas, ils fabriqueront chacun environ trois mille tonnes de fonte et consommeront 45.000 hectolitres de minerai lavé et 4.500 tonnes de coke tiré principalement des houillères de Saarbruck et de la Loire.

La forge située sur la rive gauche de la Marne se composera donc dorénavant de: 4 hauts-fourneaux, 2 bocards avec dix pilons et un patouillet chacun et servant alternativement pour laver la mine et la crasse, 1 fenderie, 1 laminoir complet, 2 marteaux pilons à vapeur, enfin 12 fours, tant à puddler qu'à réchauffer et souder, et 2 fours dormants.

Quant à la forge située sur la rive droite, elle continuera à se composer de deux feux avec leurs deux marteaux et leurs deux fours à puddler, et d'un martinet avec sa chaufferie.

J'ai l'honneur de vous envoyer les plans exigés, savoir: un plan contenant l'ensemble des usines sur l'échelle de deux millimètres par mètre et trois plans de détail sur l'échelle de 1 Cm par mètre. Vous serez ainsi à même de m'accorder la maintenue des anciennes usines si vous le jugez nécessaire. Baron LESPERUT (le père)"

"L'ECHO DE LA HTE-MARNE" du 28 Novembre 1846, qui décrit cette demande de maintenue, corrige la composition des usines qui est la suivante:

Forge-neuve à Bienville: deux fours à puddler; deux chaufferies

d'affinerie à la houille (dont une en chômage depuis 1831); un feu de martinet; deux feux de maréchalerie.

Forge vieille à Eurville: deux hauts-fourneaux; deux patouillets avec bocards qui servent alternativement de bocard à mine et de bocard à crasse; trois chaufferies d'affinerie à la houille (dont une en chômage depuis 1831; une fenderie.

Il s'agit d'établir dans la forge-vieille deux nouveaux hauts-fourneaux à côté des deux anciens et de construire, au lieu et place d'un moulin à deux tournants qui existe dans cette usine, une forge à laminoir comprenant: 12 fours tant à puddler qu'à réchauffer et à souder, 2 fours dormants, des laminoirs à fers bruts, marchands, moyens, petits et des tôles; 2 marteaux pilons à vapeur.

Le demandeur annonce que les deux nouveaux fourneaux fabriqueraient ensemble 20.000 quintaux métriques de fonte pour lesquels il serait consommé environ 14.000 doubles stères de bois et 30.000 hectolitres de minerai préparé. Que ces fourneaux pourraient aussi marcher au coke mélangé avec du charbon de bois ou au coke seul et que, dans ce dernier cas, ils fabriqueraient environ 60.000 quintaux métriques de fonte et consommeraient chacun 45.000 hectolitres de minerai préparé et 45.000 quintaux de coke. Enfin que la forge à laminoir produirait annuellement 40 à 50.000 quintaux métriques de fer de toute espèce et consommerait 70 à 80.000 quintaux métriques de houille.

La visite de l'ingénieur des ponts et chaussées a lieu le 5 Juillet 1847. Son rapport du 24 Juillet précise que la Marne n'est ni navigable ni flottable sur Eurville et conclut en faveur de la demande de LESPERUT.

Le 27 Juin 1848, LESPERUT envoie les plans de l'architecte DESCAGES pour les deux fourneaux à construire.

Le 15 Septembre 1848, suite à la demande de construction de LESPERUT d'Octobre 1846: le dossier est en cours, mais la demande n'a pu avancer parcequ'il manquait les détails des anciens éléments. Il est demandé à LESPERUT de fournir les plans de détail des anciens fourneaux, des anciens et des nouveaux fours à puddler, des anciennes et des nouvelles chaufferies à la houille, des bocards et des patouillets.

"A l'époque où le gouvernement s'occupe de l'industrie avec une sollicitude toute spéciale, j'ai regardé comme un devoir impérieux d'imprimer une nouvelle activité à toutes les demandes en construction d'usines. C'est à mes yeux le meilleur moyen d'améliorer le sort de la classe ouvrière. Je compte sur votre concours pour obtenir cet heureux résultat en ce qui concerne les forges d'Eurville, tant dans votre intérêt personnel que dans celui des nombreux travailleurs des environs."

Le rapport de l'ingénieur des mines est daté du 1er Janvier 1849. Les usines d'Eurville existaient vers le 13ème ou le 14ème siècle. Elles ont été entièrement reconstruites en 1656. Elles se composaient de deux parties distinctes: l'une sur la rive droite de la Marne, l'autre sur la rive gauche. La première, qui a reçu le nom de forge-neuve parcequ'elle a été entièrement reconstruite vers l'année 1780, a été autorisée par une ordonnance du 10 Septembre 1782. Mais des changements nombreux y ont été faits depuis. Vers l'année 1827 ou 1828, on y a remplacé les deux feux d'affinerie par deux fours à puddler et deux chaufferies à la houille dont l'une est restée en chômage depuis 1831. Elle se compose aujourd'hui de quatre feux dont nous venons de parler et d'un feu de martinet.

La deuxième, appelée forge-vieille, se composait en 1776 de quatre feux à faire le fer et d'un fourneau. Une ordonnance du 30 Avril 1776 autorisa la construction d'un second fourneau et d'une fenderie au lieu d'un feu. On y a ajouté depuis cette époque deux patouillets avec bocards et les trois feux ont été transformés en chaufferie à la houille

dont l'une est en chômage depuis 1831.

(Auguste LESPERUT, en 1850, corrige cette affirmation sur les bocards et les patouilletts: "Ils n'ont pas été construits depuis 1776, comme l'affirme le rapport, mais, bien que les ordonnances précitées n'aient pas jugé utile de les mentionner, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont toujours existé à côté des fourneaux dont ils sont l'annexe indispensable. La construction de l'un d'eux remonte même à une longue suite de siècles. C'est de plus à tort que Mr l'ingénieur des mines a dit que l'un de ces bocards avait suffi jusqu'à présent à l'alimentation des deux fourneaux. Il a toujours fallu, au contraire, les deux bocards et les deux patouilletts pour les alimenter. Et ce n'est que depuis un temps très court que les fourneaux subissent de longs chômages par suite de l'état des affaires. Et l'un des bocards étant en réparation, l'autre remis à neuf a pu à la rigueur alimenter les usines.")

La demande en maintenance n'a soulevé et ne pouvait d'ailleurs soulever aucune espèce d'opposition. Le travail au charbon de bois dans la forge neuve (où il ne reste plus aucune des constructions autorisées par la dernière ordonnance rendue à l'égard de cette usine) a été remplacé par le travail à la houille qui est beaucoup plus économique. Cette substitution, dont la nécessité se fait sentir chaque jour, et qui devient en quelque sorte une condition d'existence pour la plupart des usines de la Hte-Marne, ne peut être que favorable à l'industrie métallurgique en général en laissant à la fabrication de la fonte tout le charbon de bois qui était autrefois employé à la fabrication du fer.

Il ne reste dans la forge vieille, des constructions autorisées par l'ordonnance du 30 Avril 1776, que deux hauts-fourneaux et une fenderie. Quant aux appareils établis depuis l'ordonnance de 1776, c'est-à-dire trois chaufferies à la houille et les deux bocards avec patouilletts, ils paraissent devoir être aussi autorisés dans leur état actuel. Les chaufferies à la houille, qui ont remplacé les anciens feux d'affinerie au charbon de bois, ont servi, comme celles de Bienville, à la transformation en fers marchands des massiaux fabriqués aux fours à puddler de cette dernière usine.

Des deux bocards à patouilletts dont on demande la maintenance, il n'y en a qu'un qui existe aujourd'hui. L'autre est en chômage depuis plusieurs années et presque entièrement détruit. Le premier de ces bocards a servi jusqu'à présent à préparer tout le minerai nécessaire à l'alimentation des deux hauts-fourneaux, et le deuxième deviendra nécessaire pour pourvoir à celle des deux nouveaux hauts-fourneaux. Le bocard qui fonctionne est en activité depuis un grand nombre d'années et, jusqu'à présent, les eaux boueuses provenant du lavage du minerai ont été versées dans la Marne sans qu'il en soit jamais résulté aucun inconvénient. Le volume et la vitesse des eaux sont sans nul doute les causes qui s'opposent au dépôt des morées dans le lit de la rivière. Nous pensons qu'on doit autoriser les patouilletts d'Eurville sans leur prescrire de bassins d'épuration ni de chômage périodique. L'épuration des eaux de lavage grève en effet les usines de charges trop onéreuses. L'établissement de bassins d'épuration serait d'ailleurs tout à fait inexécutable ainsi qu'on peut le voir sur les plans. C'est à peine si l'on peut disposer d'une étendue suffisante pour le dépôt des minerais. Le propriétaire des usines d'Eurville insiste avec raison sur l'inutilité des bassins d'épuration, et c'est à juste titre qu'il cite à l'appui de sa demande l'usine de Marnaval.

La demande en établissement de deux hauts-fourneaux, pour laquelle l'administration forestière a été appelée à donner son avis en ce qui concerne l'alimentation en combustible, nous paraît devoir être aussi favorablement accueillie malgré le rejet qui en a été proposé par messieurs les inspecteurs et conservateurs des forêts, sur le motif de l'impossi-

bilité de se procurer le combustible nécessaire à l'approvisionnement de ses hauts-fourneaux sans nuire aux industries existantes, les bois de l'arrondissement de Wassy et des arrondissements voisins étant insuffisants pour alimenter toutes les usines. A l'époque de ce rejet, les maîtres de forges avaient effectivement des difficultés à se procurer le combustible mais, depuis, les choses ont changé. Aux dernières adjudications, plus de la moitié des coupes mises en vente ont été invendues malgré leur bas prix. Disons d'abord que le demandeur possède les plus riches et les plus belles minières de la Hte-Marne, celles de Chatillon et de Narcy. La seconde de ces minières, comme celle de Mont-Gérard, Tailles sur Eurville, ne se trouve qu'à quelques minutes de chemin des usines d'Eurville, en sorte que le prix auquel il pourra se procurer le minerai, joint à la qualité supérieure de ces minerais, la place dans l'une des conditions les plus favorables pour produire la fonte à bon marché quelque soit d'ailleurs le prix du combustible.

La crise que l'industrie subit aujourd'hui sera bientôt calmée, il faut l'espérer... L'accroissement du nombre des hauts-fourneaux dans la Hte-marne nous a prouvé avec évidence que la production des forêts était toujours supérieure aux besoins de la consommation. On serait dans une grande erreur si l'on pensait que cela fut une cause de ruine pour l'industrie métallurgique de la Hte-Marne en faisant porter le charbon de bois à un prix trop élevé. L'accroissement considérable dans la production de la fonte, qui a dépassé pour l'année 1847 la production de 1846 de 130.131 quintaux métriques, nous montre avec certitude que l'industrie métallurgique se développe chaque jour dans la Hte-Marne avec succès.

L'accroissement du nombre de hauts-fourneaux est d'ailleurs en rapport avec les besoins croissants de la consommation, et ce serait arrêter le développement de toutes les industries que d'empêcher la construction de nouveaux hauts-fourneaux. Une circonstance devra d'ailleurs en accroître encore beaucoup le nombre dans la Hte-Marne. Je veux parler de la construction des forges à l'anglaise dont la nécessité se fait de plus en plus sentir. Les économies réalisées en substituant la houille au charbon de bois ne sont encore que faibles relativement à celles que l'on fait en employant en outre des cylindres pour l'étirage du fer. La production rapide des usines à l'anglaise permet de livrer le fer sur tous échantillons à des prix bien inférieurs. Ce moyen devient indispensable en Hte-Marne devant la concurrence des autres groupes métallurgiques qui ont pu réaliser une baisse considérable sur le prix du fer. C'est pourquoi nous voyons le nombre des usines à l'anglaise augmenter chaque année dans la Hte-Marne, et ce nombre croîtra encore dans une bien plus grande proportion quand les voies de communication qui doivent y apporter le combustible minéral à bon marché y seront toutes exécutées. En empêchant l'érection de nouveaux hauts-fourneaux, on priverait les usines à l'anglaise de moyens d'alimentation faciles et économiques. La production de l'usine à l'anglaise d'Eurville devant être de 40.000 quintaux métriques de fer environ, on voit que c'est à peu près ce qui correspondra à la production des quatre hauts-fourneaux de l'usine, y compris ce que peuvent fabriquer les deux fours à puddler de l'usine de Bienville.

On voit que les usines d'Eurville sont à tous égards dans les conditions les plus belles de prospérité. Situées à quelques kilomètres de St-Dizier, qui est l'entrepôt principal des fers de la Hte-Marne, elles y transporteront leurs produits à peu de frais. Placées sur un cours d'eau puissant et rapide, elles y puiseront une force motrice considérable qui ne leur coûtera presque rien. Nous pensons donc qu'il y a lieu d'accueillir favorablement toutes les parties de la demande de Mr LESPERUT.

Suit l'arrêté d'autorisation: Mr LESPERUT est autorisé à maintenir en activité et à ajouter deux hauts-fourneaux et une forge à laminoirs aux deux usines qu'il possède. En conséquence, la consistance de chacune de ces

deux usines est fixée ainsi qu'il suit:

Usine de Bienville:

Deux fours à puddler, deux chaufferies d'affinerie à la houille, un feu de martinet.

Usine d'Eurville:

Quatre hauts-fourneaux, deux patouilletts avec bocards, trois chaufferies d'affinerie à la houille, une fenderie, douze fours à puddler ou à réchauffer, deux fours dormants, des cylindres de compression nécessaires à la fabrication des fers de divers échantillons et de la tôle.

Une expédition des plans restera annexée à la présente autorisation. Le régime des eaux est fixé à la suite. " les travaux de construction devront être exécutés dans le délai de deux ans..... En exécution de l'article 75 de la loi du 21 Avril 1810, il paiera à titre de taxe fixe et pour une fois seulement, la somme de 900 francs. Chaumont le 23 Février 1849."

Du 25 Octobre 1847: Acte de constitution d'une société en nom collectif entre Charles-Antoine et Léopold GENY, François LESPERUT, Mathieu BOURCERET et Pierre-Gilles CHANLAIRE. Acte déposé à REYNAUD, notaire à Wassy, qui en a dressé acte à la date du 29 Octobre 1848, pour 10 ans commençant le 20 Avril 1846, sous la raison sociale "GENY frères et CIE", et dont le siège était à Montreuil sur Blaise, est dissoute par l'expiration de son temps. Mr BOURCERET est nommé liquidateur et la présente lui en donne tous pouvoirs.

Un plan des voûtes construites en 1846 porte de la main de LESPERUT: "Dressé vers 1846 ou 1847, au moment de la construction de la forge anglaise"

En 1848, l'usine et ses dépendances: maisons de maître, de commis, d'ouvriers, canaux, enclos, prés, terres, occupe une surface de 134 ha.

Le baron François-Victor-Jean LESPERUT décède à Paris le 12 Janvier 1848 à l'âge de presque 76 ans. (son corps sera transporté à Eurville en 1852, avec celui de sa femme, Antoinette-Augustine LEPAGE, qui décède cette année 1852, le 28 Avril). Il avait été maire d'Eurville du 12 Octobre 1808 au 21 Octobre 1846.

On trouve deux lignes: "La crise si brusque qui, de 1848 à la fin de 1852, a fait tomber de plus d'un tiers la production forestière et des deux tiers la propriété des forges"

Augustine LEPAGE, on vient de le voir, décède le 28 Avril 1852 à Paris, âgée de 66 ans. Son corps, embaumé, est transporté le 30 à Eurville en même temps que celui de son mari.

Le partage de la succession est fait le 25 Novembre 1852 devant GUILLAUME, notaire à St-Dizier, entre: Jules ROZET, maître de forges du Clos-Mortier, conseiller général, et sa femme Alexandrine LESPERUT; François-Auguste LESPERUT, député, demeurant à Eurville; et Priamar BOSELLI, préfet de la Marne, et sa femme Jenni LESPERUT demeurant à Châlons s/ Marne.

L'actif de cette succession, dressé par Auguste LESPERUT, nous apprend que la forge d'Eurville était louée 20.000 francs jusqu'en 1856 plus 8.400 francs pour intérêts et amortissements des constructions faites par LESPERUT père, plus 200 francs pour loyers des maisons d'ouvriers. Une partie des constructions: laminoirs, tours, presses, cisailles, fours à puddler et à réchauffer, ateliers, appartiennent à GENR frères. Ils

leur seront payés à la fin du bail ou ils les enlèveront(. Enfin, il dépend du bail des forges le droit de tirer la mine dans le bois Sottier.

Les usines seules, louées à GENY et Cie, occupent une superficie de 5 ha 0830.

Dans une note privée, écrite entre 1856 et 1870, François-Auguste LESPERUT précise que les revenus d'Eurville sont de 27.000 francs pour les forges, pour les trois ans de bail restant à courir. Le bail fini, il fallait, ou renoncer à louer, ou reconstruire les usines ainsi qu'on l'a fait...Pour connaître la valeur réelle de la forge, il faut ajouter aux 175.000 francs de première mise, les sommes énormes dépensées depuis. Quoique ces dépenses fussent justifiées, si l'on vendait l'usine aujourd'hui, il est certain non seulement que l'on ne retirerait pas le prix de ces dépenses, mais que les 175.000 francs seraient entièrement perdus."

## Les forges d'Eurville

\* \* \* \* \*

### Avec François-Auguste LESPERUT

Après le décès de François-Victor-jean LESPERUT, son fils, François-Auguste, déjà bien engagé dans le domaine des forges d'Eurville, s'en retrouve donc propriétaire.

Il était né le 5 Août 1813 à Paris et avait épousé (nous l'avons vu) le 29 Juin 1839 à Paris, Emilie-Henriette SIEYES. Elle, était née le 6 Juin 1820 à Bruxelles, de Jean-Ange-Marie-Joseph SIEYES et de Pétronille -Aimée QUINETTE.

François-Auguste LESPERUT continue donc l'oeuvre de son père.

### NOTES SUR L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Le 17 Juillet 1848, l'ingénieur ordinaire des mines de la Hte-Marne écrit à LESPERUT: "La crise financière et commerciale dont l'industrie souffre maintenant a excité depuis longtemps la sollicitude du gouvernement qui a cherché à lui venir en aide par toutes les mesures dont il a pu disposer. C'est surtout sur l'industrie minérale, dans le département de la Hte-Marne, qui est la plus importante de toutes et qui en fait je crois la principale richesse, que je désire appeler la sollicitude de l'administration... Mr le ministre m'a donc prié de lui indiquer sans retard quelles seraient, dans mon opinion, les mesures spéciales qui seraient les plus propres à atténuer la crise qui les atteint... J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien m'aider de vos conseils dans l'exécution de ce travail. Veuillez donc je vous prie, et je vous en serai très reconnaissant, m'adresser à ce sujet les plus complets documents."

Le 25 Août, LESPERUT répond: "De retour d'un long voyage, je trouve vos lettres des 17 et 20 Juillet. Au moment de repartir de nouveau, je me hâte de répondre dans les notes ci-jointes aux questions que vous voulez bien me faire. Je serai court dans les détails que vous me demandez sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'industrie des fers, sachant que plusieurs maîtres de forge ont dû vous envoyer des documents complets à ce sujet."

Notes sur l'industrie métallurgiques de la Hte-Marne: "Les mesures à prendre dans l'intérêt de l'industrie métallurgique de la Hte-Marne sont de deux mesures: mesures momentanées et mesures applicables aux temps ordinaires. Les dispositions à prendre dans ce moment sont les plus urgentes et, malheureusement, les plus difficiles à indiquer. Il s'agit de rétablir la confiance et de donner l'élan au commerce. Malheureusement, tout cela ne se fait pas en un jour. Il est cependant possible au gouvernement de prendre de suite diverses mesures, et voici selon nous les principales. Donner une vive impulsion à la construction des chemins de fer. Aux ventes de bois prochaines, accorder aux maîtres de forges de plus grandes facilités pour les paiements: reculer par exemple les termes de six mois au moins. Rassurer promptement et complètement notre industrie contre l'introduction des fers et des fontes de l'étranger, ce dont on la menace constamment. Ainsi, en ce moment même où l'on demande aux

usines les moyens de venir à leur secours, on prend des mesures qui font leur ruine ou jettent l'inquiétude parmi elles et les empêchent de songer à faire des progrès. Les 7 et 10 Juin dernier, la commission exécutive a rendu des décrets ayant pour but de diminuer les droits sur les fers étrangers et sur les fontes brutes. Quelques jours après, on mettait un droit élevé sur l'entrée de nos fers dans Paris. Enfin, ces jours derniers, l'on s'occupait avec zèle au ministère du commerce d'un projet ayant pour but de laisser rentrer en France, libres de tous droits, les fers, fontes et tôles nécessaires à la marine marchande.

Les mesures applicables aux temps ordinaires sont de diverses sortes et je sais que plusieurs maîtres de forges sont entrés avec vous dans de grands détails à ce sujet. Ce qui me paraît à moi le plus urgent, c'est de donner aux usines des gages de sécurité, non seulement pour le présent comme je le disais tout-à-l'heure, mais en core pour l'avenir; c'est d'en finir avec toutes ces théories qui ont pour but de nous mettre en lutte avec l'Angleterre et la Belgique. En un mot, il faut maintenir avec fermeté les droits d'entrée sur les fers et augmenter ceux sur les fontes qui, en certains moments, viennent littéralement nous envahir par la frontière belge et décourager notre industrie. Ce qu'il nous faut encore, c'est un peu plus d'impartialité et d'intelligence dans les agents de l'administration forestière qui, dans certaines localités, ruinent les maîtres de forges par des procès vraiment ridicules et qui, presque partout, ne croient avoir rempli leur devoir que lorsqu'ils ont vendu les bois de l'état au double de leur valeur. Ainsi, qu'en résulte-t-il? C'est qu'on voit les maîtres de forges, accusés sans cesse de coalition, succomber les uns après les autres. Leurs établissements ont-ils été créés dans le but de consommer les bois de l'état?. Que l'administration réfléchisse sérieusement, qu'elle examine de bonne foi et qu'elle dise si, depuis dix ans, un seul maître de forges à réussi et si l'exagération fabuleuse du prix de ses bois n'est pas la cause principale de leur ruine. Celui qui écrit ces lignes n'est pas mû par un intérêt personnel; avant d'être maître de forges, il est propriétaire de bois.

Il y a une foule d'autres mesures désirées par les maîtres de forges. Il y a les institutions de crédit par exemple et, au premier rang, la création d'une banque immobilière que l'industrie en général paraît appeler de ses vœux et qui, combinée avec une grande prudence, produirait des résultats prodigieux."

Parlant de sa mère, Auguste LESPERUT écrit: "Prévoyait-elle la crise si brusque qui, de 1848 à la fin de 1852, a fait tomber de plus d'un tiers la propriété forestière, et des deux tiers la propriété des forges? toutes les usines vendues en 1852 dans la Hte-Marne l'ont été beaucoup au-dessous d'Eurville à importance égale. Plusieurs, et des meilleures, ont été vendues en 1852 dans la Hte-Marne, l'ont été beaucoup au-dessous d'Eurville à importance égale. Plusieurs et des meilleures, ont été vendues pour le prix de la démolition. En 1853, 1854 et 1855, les usines ont repris de la valeur; mais aujourd'hui elles sont retombées plus bas que jamais. On a vendu depuis trois mois en France, une grande quantité de forges.. Mr de VOGUE vient, pour 300.000 francs, d'en acheter une neuve qui avait coûté près de 2 millions et les journaux d'aujourd'hui en annoncent une plus importante qu'Eurville dont la mise à prix vient d'être de 150;000 francs avec les terres et bois, ce qui ne met pas la forge à 50.000 francs... Généralement, dans les bas moments, on loue sur le pied de 10 à 12%."

#### DEMANDE DE MAINTIEN DES USINES.

Le 15 Septembre 1848, le conseiller de préfecture redemande à LESPERUT des précisions sur sa demande de maintien et de modification des usines et lui écrit entre autres: "Citoyen... à l'époque où le gouvernement

s'occupe de l'industrie avec une sollicitude toute spéciale, j'ai regardé comme un devoir impérieux d'imprimer une nouvelle activité à toutes les demandes en construction d'usines. C'est à mes yeux le meilleur moyen d'améliorer le sort de la classe ouvrière... Salut et fraternité."

Des oublis et des imprécisions dans les plans remis retardent la demande de LESPERUT. Un nouvel arrêté d'autorisation est donné le 22 Janvier 1849. Le 5 Mars 1849, LESPERUT écrit au préfet pour des modifications de détail et entre autres: "L'article 7 porte le montant de la taxe à payer à 900 francs. Il doit y avoir une erreur, car l'article 75 de la loi du 21 Avril 1810 dit: Les impétrants des permissions pour les usines supporteront une taxe une fois payée, laquelle ne pourra être au-dessous de 50 francs ni excéder 300 francs. J'espère, Monsieur le préfet, que ces observations vous sembleront de toute justice et que vous voudrez bien y faire droit lorsque vous donnerez votre avis.

Dans une note postérieure, LESPERUT note "Le préfet, dans son rapport dont je n'ai pas pris copie, n'a fait droit aux réclamations de ma lettre que pour l'article 7 sur la taxe à payer."

#### DIFFICULTÉS AVEC MR GENY, DIRECTEUR DES FORGES.

Jugement arbitral du 13 Juin 1849 à St-Dizier. Le 25 Mai, dans une réunion à St-Dizier, Charles-Antoine GENY, LESPERUT et BOURCERET d'une part, Léopold GENY d'autre part, demandent qu'on se prononce sur les questions suivantes: 1° Faut-il pourvoir au remplacement de Léopold GENY comme employé à la surveillance et à la direction des usines d'Eurville? 2° Léopold GENY est-il passible de dommages et intérêts pour ne pas avoir pris possession du poste qui lui était assigné et qu'il a accepté à Eurville?

Le jugement porte qu'il y a lieu de pourvoir immédiatement au remplacement de Léopold GENY. Il est contestable que le refus prolongé de Léopold GENY de se rendre à son poste a laissé les usines d'Eurville sans direction et que le défaut de direction a entraîné pour la société un préjudice matériel notable. Mais ce préjudice n'est pas le seul. En se refusant à exécuter un acte de société, Léopold GENY a commis une faute grave. Nous nous bornerons donc à frapper sa conduite d'un blâme sévère. Comme le traitement de 3.000 francs et de 6% sur les bénéfices nets n'a été attribué à Mr GENY que comme conséquence de sa direction et de la surveillance des forges d'Eurville, nous disons que ce dernier, qui n'a pas rempli son mandat, a perdu tous ses droits à ce traitement. En conséquence il ne devra pas le toucher et, si ce traitement lui a déjà été soldé, il devra en faire état à la société.

#### MESSIEURS BONNOR ET DEGROND - MAINTENUE DES USINES.

C'est en 1850 que Messieurs BONNOR et DEGROND père sont venus à Eurville, quittant la forge neuve de St-Dizier où ils avaient monté avec succès une forge anglaise d'un modèle tout à fait nouveau. Les directeurs d'Eurville voulaient avoir eux aussi une forge anglaise et chargèrent leurs deux nouveaux employés d'en établir une rapidement. Les conditions étaient les suivantes: Mrs GENY fourniraient à BONNOR et DEGROND le combustible nécessaire pour fabriquer 1.000 Kgs de fer et 1.250 Kgs de fonte, plu par 1.000 Kgs de fer fin (filé,) 45 francs représentant les pas de fabrication. La forge anglaise put marcher dès 1852.

Enfin, le 20 Juin 1850, un décret a autorisé le maintien des usines d'Eurville. En envoyant une copie à la veuve de Mr LESPERUT, Mr THOMASSIN lui écrit le 17 Janvier 1851: "Vous jugerez dans votre sagesse s'il vous convient et s'il est utile ou nécessaire de remettre cette copie à Mr votre fils.

## DÉCRET DU 20 JUIN 1850.

Sur le rapport du ministre des travaux publics, le président de la république, vu la demande de François-Victor-Jean LESPERUT du 15 Octobre 1846 de maintenir en activité, de modifier et d'augmenter la consistance des forges, vu les plans fournis, les publications d'affiches, le P. V. de visite du 5 Juillet 1847 par les ponts et chaussées, le certificat du maire d'Eurville du 5 Juillet 1847, le rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées du 24 Juillet et le plan joint, l'avis de l'ingénieur en chef du 11 Août, les certificats relatifs à l'enquête ouverte des 21 Octobre et 17 Novembre, le P.V. de reconnaissance du garde général des forêts des 14 Décembre 1847 et 8 Janvier 1848, les avis de l'inspecteur et du conservateur des forêts des 18 et 20 Janvier, la lettre de LESPERUT fils du 4 Juin 1848, le rapport de l'ingénieur des mines du 30 Janvier 1849, l'avis de l'ingénieur en chef des mines du 30 Janvier 1849, l'avis de l'ingénieur en chef des mines du 23 Février, la lettre de Mr LESPERUT fils du 5 Mars, l'avis du sous-préfet du 20 Mars, l'avis du directeur de l'administration des forêts du 28 Juin 1849, l'avis du conseil général des mines du 12 Octobre, le conseil d'état décrète...

Suit la consistance des usines:

- 1°: usine de Bienville, dite forge neuve: deux fours à puddler, deux deux chaufferies à la houille, un feu de martinet, des machines de compression et autres machines nécessaires à ce four.
- 2°: Usine à fer d'Eurville, dite forge vieille: quatre hauts-fourneaux, trois chaufferies à la houille, douze fours à puddler ou à réchauffer, deux fours dormants, une fenderie, deux patouillets avec leurs bocards, des machines soufflantes d'étirage et de compression nécessaires à l'activité des fourneaux et à la fabrication des fers.

Le régime des eaux est fixé ainsi: la hauteur de la retenue des eaux est fixée à 55 centimètres. Dès qu'elles dépasseront ce niveau, la crête mobile du déversoir devra être baissée. Pour constater les changements qui pourraient être apportés indûment à la hauteur des eaux, on posera un repère invariable près du bief de l'usine. Les travaux devront être terminés dans un délai de deux ans à partir de la notification du décret.

Le même 20 Juin 1850, un décret autorise le maintien de l'usine et du moulin que Mr THOMASSIN de Bienville possède sur la Marne dans la commune de Bienville. Cette usine à fer consiste en : un haut-fourneau, deux fours à puddler, une chaufferie à la houille, une chaufferie de martinet, un bocard à crasses, deux bocards à mine avec deux patouillets.

Signalons, en dehors du domaine des forges, que François-Auguste LESPERUT fut membre de l'assemblée nationale dès le 4 Mai 1850. Arrêté le 2 Décembre 1851 pour s'être opposé de toutes ses forces au coup d'état et avoir voté la proposition dite "des questeurs", qui avait pour but de pourvoir à la défense de l'assemblée législative, il fut emprisonné au quai d'Orsay puis au Mont Valérien. Il ne tarda pas à se rallier... et fut élu avec 24.400 voix sur 28.997 votants, au corps législatif pour la première circonscription de la Hte-Marne... où il se promettait d'agir avec la plus parfaite indépendance... Il possédait la sympathie de tous les partis. Il est élu député le 29 Février 1852... Il travaillait sans relâche, son activité était extrême, il ne connaissait pas le repos.

Sa mère, Antoinette-Augustine LEPAGE, née à Eurville le 15 Mai 1786, décède à Paris le 28 Avril 1852.

## ÉPURATION DES EAUX.

Le 8 Février 1853, le service des mines au maire d'Eurville: " Un grand nombre de propriétaires et exploitants de bocards avec patouillets ont demandé à être dispensés de faire usage de bassins d'épuration et, conséquemment, à verser dans la rivière les eaux boueuses provenant de la préparation du minerai de fer. Je suis chargé de procéder à leur instruction."

Le sous-préfet de Wassy écrit le 24 Février à LESPERUT: "Mr le préfet me charge de vous informer qu'en considération des plaintes qui lui ont été présentées contre l'état d'impurité des eaux de la Marne et de ses affluents pendant l'été, il est dans l'intention de tenir en chômage, depuis le 16 Avril jusqu'au 15 Octobre de chaque année, le bocard avec patouillet d'Eurville vous appartenant et qui a été autorisé par le décret du 30 Juin 1850 dont l'article 6 contient une réserve pour un chômage pendant une partie de l'année ou l'établissement de bassins d'épuration. Avant de rendre sa solution définitive, Mr le préfet désire vous entendre dans vos observations."

Le 1 Mars, LESPERUT écrit à Mr GIRARDOT, chef de division à Chaumont: "Je reçois des lettres de plusieurs maîtres de forges de notre pays qui sont dans le plus vif émoi. On parle de mesures sévères à l'égard de ceux de nos bocards qui avaient jusqu'ici été dispensés régulièrement de toutes contraintes imposées à d'autres usines du même genre dans des conditions en général essentiellement différentes.

J'ai reçu moi-même un avis de ce genre à propos de l'usine d'Eurville. Personnellement, je crois que la mesure ne me serait pas justement applicable, non seulement parcequ'avant le décret de mainlevée j'avais des droits antérieurs que je me suis fait expressément réserver. Les assurances les plus formelles et les plus officielles me furent données que, par cet article, l'on n'entendait pas mettre ma propriété plus que celle des autres industriels à la merci d'un caprice de l'administration. Je me figure donc que, personnellement, il me serait permis de lutter avec succès contre l'administration; mais ce n'est pas de moi dont je veux vous entretenir. Il s'agit de l'industrie de notre pays qui a tant besoin d'être rassurée sur son avenir.

Le gouvernement fait des sacrifices énormes pour soutenir et pour développer notre industrie. Un chemin de fer qui doit coûter 48 millions a été décidé, vous le savez, presque uniquement pour sauver la métallurgie de la Hte-Marne; et un arrêté arrivant à l'improviste voudrait non seulement empêcher cette industrie se développer dans des proportions presque illimitées, mais il vient plus loin et voudrait détruire de fait, au moins partiellement, un certain nombre d'établissements; précisément ceux qui se situent sur de grands cours d'eau étaient destinés aux plus grands développements.

Le temps me manque pour vous parler des réclamations qui ont pu se produire et que je ne connais pas. Mais, dites-le-moi, dans quel pays n'y a-t-il pas des personnes plus ou moins envieuses ou disposées à se plaindre, et combien n'est-il pas facile de recueillir des signatures quand on veut se donner la peine d'en chercher! Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune plainte sérieuse n'a été produite jusqu'ici, au moins à propos des bocards situés sur de grands évier d'eau sur la basse Marne. Pour les usines d'Eurville (je pense que je ne puis me dispenser de parler un peu d'elles ici), il n'y a jamais eu une seule réclamation depuis plusieurs siècles qu'elles existent, pas même lors des diverses enquêtes qui ont eu lieu ces années dernières.."

Girardot répond le 4 Mars: "Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite le 2 de ce mois. La veille, Mr FROUSSARD m'avait communiqué une autre dépêche qu'il venait de recevoir de vous au sujet de la question qui vous préoccupe à juste titre. L'ingénieur en chef des mines a reçu des

exemplaires du ministre qui lui trace les mesures à prescrire pour l'épuration des eaux. Ce chef de service, excessivement absolu et peut-être pas assez soucieux des intérêts en cause, a présenté un rapport à Mr le préfet dans lequel il demande pour quatorze établissements situés sur la Marne entre Riaucourt et St-Dizier, un chômage forcé. Mr le préfet avait un devoir à remplir: il devait soumettre les propositions de l'ingénieur en chef à la formalité d'une enquête. Il n'a pas voulu le faire parce qu'il a vu, dans la mesure proposée, une perturbation excessivement grave dans une industrie qui se relève à peine de sa décadence. Il n'a pas voulu que cette enquête fut brutalement ouverte sans que les industriels eussent d'abord connaissance de ce dont l'ingénieur en chef les menaçait. La marche suivie par Mr le préfet démontre combien il est soucieux des intérêts de l'industrie métallurgique.

Il y a quelque chose à faire, il ne faut pas se le dissimuler. la mesure générale est, à mes yeux, impraticable sous tous les rapports. Pourquoi en effet frapper d'interdit un établissement qui n'a jamais occasionné de plaintes? Mais pourquoi aussi ne pas régulariser un état de choses que les plaintes révèlent justement comme désastreuses dans certaines localités. Ainsi un exemple: trois ou quatre communes n'ont ni fontaines ni abreuvoirs pour le bétail; elles sont obligées de recourir à l'eau de la Marne; elles sont à une centaine de mètres en aval d'un atelier de lavage. Il est évident que pendant l'été elles doivent énormément souffrir de l'obligation où elles sont de se servir de cette eau surchargée de marées. (morées).

Notre presse départementale s'émeut d'un article publié hier par les journaux de Paris au sujet de la présentation à l'Empereur d'une députation demandant l'exécution de la ligne de chemin de fer de Nancy par Neuchâteau. Il serait peut-être bien qu'une députation haut-marnaise vint contrebalancer les prétentions de nos voisins, prétention qui, si elles étaient accueillies, seraient un coup funeste porté à notre voie de fer. Le budget des travaux publics paraît devoir subir des retranchements. Je désire vivement qu'ils ne s'appliquent pas à la canalisation de l'Aisne à la Marne.

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir bien voulu m'adresser un exemplaire du projet de loi sur les pensions civiles. Je n'ai vu nulle part dans la brochure qu'il serait question de supprimer notre caisse particulière de retraites. dans tous les cas, la position faite aux traitements dont nous jouissons est, relativement, bien désastreuse à celle faite aux traitements inférieurs.."

Le 4 Juin 1853, MAGNE, ministre des travaux publics, écrit au préfet de la Hte-Marne: "Il n'est pas moins certain que, si les actes de l'administration ne contiennent pas les clauses nécessaires à la garantie des intérêts publics, l'administration peut toujours et à tout moment les imposer aux usiniers. Je remarque qu'il y a trois de ces usines: celles du Clos-Mortier, de Marnaval et d'Eurville pour lesquelles les ordonnances ou décrets d'autorisation soumettent les permissionnaires, en cas de dommages résultant de la transmission des eaux boueuses, à faire chômer leurs bocards et patouillets pensant une partie de l'année, ou à établir des bassins d'épuration. Une quatrième, celle de Chamouilley, ne prévoit que l'obligation d'établir des bassins d'épuration.

Pour ces quatre usines, si des plaintes ont été formées, il est évident que l'administration a le droit d'appliquer la clause mais, avant de statuer, il est indispensable qu'elle fasse constater avec le plus grand soin que les dommages dont on se plaint sont réels. L'usinier doit ensuite être admis à fournir des explications et, pour les trois premières usines, l'option lui est laissée entre un chômage dicté et la construction de bassins d'épuration..."

Le 11 Décembre 1853, LESPERUT est à Eurville. Le 13, l'ingénieur du service des mines lui écrit: "Les questions qui s'agitent en ce moment

pour un assez grand nombre des usines de la Marne n'ont été soulevées ni par les plaintes des riverains ni par l'initiative de l'administration... L'industrie a, à son tour, répondu par de nombreuses demandes en suppression de bassins. C'est donc elle qui a pris l'initiative et provoqué une série de mesures nouvelles... Les conclusions de mon rapport portent, exclusivement, sur les usines qui ont sollicité des modifications à leur régime actuel. Dans ces conclusions, je me prononce contre l'usage des bassins et pour le maintien du chômage.."

## PROSPÉRITÉ DES FORGES

En 1854, l'industrie métallurgique était dans une période de prospérité: Les affaires étaient abondantes et les prix rémunérateurs. Rien que pendant le courant de cette année, le train N° 1 fit 300.000 francs de bénéfices. Quant au train N° 2, il était uniquement affecté à Mrs BONNOR et DEGROND qui y travaillaient pour leur compte. Les fontes étaient aussi une source très importante de revenus pour Eurville. Mrs GENY ont pu réaliser pendant cette période de réels bénéfices car les cours de la fonte se sont élevés jusqu'à 200 francs les 1.000 Kgs et ceux des fers jusqu'à 500 francs. C'était l'âge d'or! On n'employait que très peu de charbon de terre; seuls les fours en usaient. C'était en effet un combustible coûteux car il fallait l'envoyer chercher à Vitry par voiture: le prix du transport était de trois francs les 1.000 Kgs.

On comptait à Eurville à cette époque de 4 à 500 ouvriers tout au plus. Il n'y avait que six fours à puddler au finissage et deux contremaîtres. Le salaire des ouvriers était: pour les puddleurs de 7 à 9 francs par jour. Tous paraissaient en général satisfaits de leur sort. Une très grande partie d'entre eux appartenait à des familles fixées depuis longtemps dans le pays. Quoique toujours plus disposés à dépenser que les ouvriers agricoles, les goûts et les habitudes des forgerons étaient simples.

Le 30 Octobre 1854, Auguste LESPERUT demande à l'administration des biens du comte de Chambord une concession de mine au lieu dit "les tailles sur Eurville". Quelques fouilles qu'il a faites en plusieurs endroits confirment de la mine de fer sur 1 mètre d'épaisseur. Il désirerait cette concession sur 8 à 9 hectares. La réponse de Chambord, le 2 Novembre, est favorable.

Dans une lettre adressée à Mr LESPERUT, le 1 Mai 1855: Messieurs BONNOR et DEGROND ont fabriqué, en Avril 1855, (le mois écoulé), 510.000 Kgs; comme il y aura quelques rebuts, cela fera environ 500.000 Kgs. Messieurs DEGROND père et fils désirent que leur société (avec BONNOR) reprenne tout le matériel de l'usine appartenant à Messieurs GENY & Cie. Un inventaire est fait de tous les cylindres, plaques, fours, cheminées, tout ce qui concerne la forge anglaise. Il semonte à 42.000 francs.

Un procès-verbal de visite et de rendue de constructions, matériel, et outillage achetés par BONNOR et DEGROND à la Sté GENY & Cie a lieu le 20 Mai 1855: on est en train de reconstruire les quatre fours livrés l'an dernier. Mais à côté de ces fours et la maison SIMON on en a construit deux autres. Au sud du hallage, près la maison SIMON, il existe aussi un four double. Tout compris, le prix net est de 70.339 Frs. Les marchandises et matériaux valent 77.620 Francs.

## LA NOUVELLE SOCIÉTÉ BONNOR-DEGROND.

En 1856, Mrs GENY quittent la forge; comme directeurs, ils restent commanditaires dans la nouvelle société qui se forme sous le nom de BONNOR-DEGROND & Cie. Mr BONNOR est gérant en nom. Chacun de ces messieurs fournit un apport de 100.000 francs ainsi que Mr LESPERUT. ("BONNOR n'avait pas un sou; tout marchait avec l'argent de GENY"). D'importants changements ont lieu dans l'intérieur des forges. On change le puddlage et on construit vingt fours. La tréfilerie est créée avec 25 bobines. Un troisième train est aussi établi à la forge anglaise et le nombre des ouvriers de cette partie de l'usine est augmenté de soixante.

Un procès-verbal de rendue des usines a lieu le 20 Avril 1856 pour la sortie de la Sté GENY frères et Cie. Il en résulte une moins-value finale de 20.945 francs.

Un procès-verbal de rendue des moteurs et constructions des forges anglaises appartenant à Mr LESPERUT et reprises par BONNOR-DEGROND à la Sté GENY à lieu le 10 Mai 1856. Il en résulte une valeur totale de 6.610 Frs.

Charles-Antoine et Léopold GENY, François-Auguste LESPERUT et Mathieu BOURCERET arrêtent en 1856 les conventions suivantes: La Sté en nom collectif qui avait été constituée entre eux et Pierre-Gilles CHANLAIRE par acte du 25 Octobre 1848, pour dix ans commençant le 20 Avril 1846, sous la raison sociale GENY frères & Cie, et dont le siège était à Montreuil sur Blaise, est dissout par l'expiration de son temps. Mr BOURCERET est nommé liquidateur et la présente lui en donne tous pouvoirs. (texte sans date mais signé des parties)

## TRANSLATION DE L'USINE.

Le décret du 20 Juin 1850 autorisait LESPERUT à maintenir ses usines et à établir quatre hauts-fourneaux. "L'établissement du chemin de fer de St-Dizier à Gray a déterminé le propriétaire à demander que ces hauts-fourneaux fussent transférés à trois hectomètres environ de l'endroit où ils avaient été établis. La distance entre les deux emplacements est si minime que l'administration aurait pu dispenser des formalités d'enquête et de publication. Mais, comme il s'agissait de changer les usines de territoire de commune, j'ai jugé utile de pourvoir une instruction complète."

Le 31 Janvier 1856, Mr LESPERUT écrit au préfet: "Je possède sur le territoire d'Eurville deux hauts-fourneaux dont la construction actuelle a 80 ans d'existence, et dont l'origine était même beaucoup plus ancienne. Comme l'emplacement sur lequel sont bâtis ces fourneaux rend leur service fort gênant, je demande à les transporter dans une autre partie de l'usine qui se trouve dépendre du territoire de Bienville. De plus, le décret du 20 Juin 1850 autorisant la création de deux nouveaux fourneaux accolés aux anciens, je demande à pouvoir jouir du bénéfice de ce décret sur le nouvel emplacement choisi par moi.

C'est donc une simple autorisation de translation que je viens solliciter du gouvernement pour ces quatre hauts-fourneaux. je ne change absolument rien aux autres usines et au régime des eaux. Je me borne à transporter les tours des fourneaux dans une autre partie de l'établissement, à peu de distance et dans la même enceinte, quoique sur un territoire différent. Seulement, au lieu d'utiliser la chute de la Marne, je ferai mouvoir les souffleries au moyen de machines à vapeur. Ces fourneaux donnent les mêmes produits que les anciens, c'est-à-dire qu'ils fabriquent chacun environ un million de kilos de fonte pour lesquels ils consommeront environ 70.000 doubles stères de taillis provenant des forêts voisines, et 15.000 hectolitres de minerai lavé provenant des minières du pays. Ils pourront aussi marcher au coke mélangé de charbon de bois ou au coke seul. Dans ce dernier cas, ils fabriqueront chacun environ 30.000 tonnes de fonte et consommeront 45.000 hectolitres de minerai lavé

et 4.500 tonnes de coke tiré principalement des houillères de Saarbruck, du Nord et de la Loire.

J'ai l'honneur de vous envoyer les plans exigés, savoir un plan contenant l'ensemble des usines à l'échelle de 2 m/m par mètre et trois plans de détail sur l'échelle de 1 cm par mètre."

Le même jour, il adresse au préfet une demande d'autorisation pour une machine à vapeur: "La pression maximum de la vapeur sous laquelle la machine et la chaudière devront fonctionner sera de cinq atmosphères; la force de la machine sera de trente chevaux. Les appareils seront à 125 mètres des habitations dépendant de l'usine et à 60 mètres du chemin de fer. La machine qui est destinée à faire mouvoir les souffleries des hauts-fourneaux sera chauffée par le gaz de ces fourneaux et au besoin avec de la houille." Le 9 février, le préfet donne ordre d'afficher cette demande.

#### Etat des usines au 1 Mai 1856.

1°/ Hallage des Hauts-fourneaux: 48,60 mètres de long sur 47,40 mètres de large (en cours de travaux de remise à neuf complète des machines de 1857 à 1861). Il est borné au nord par l'avenue qui sépare la halle à charbon, à l'est par un terrain en cour, au sud par un terrain en luzerne livré par LESPERUT en 1859; à l'ouest ce bâtiment est borné par une terrasse de deux mètres de large, et au-delà par des pins et par le pré de la fontaine Prestat qui s'étend jusqu'au sous-biez. Le hallage qui recouvre les hauts-fourneaux, l'ordon et les souffleries, est fermé au nord par un mur de maçonnerie percé de huit ouvertures dont une communique à un hangar où sont les fours à puddler, une autre sert d'entrée à la forge. Au sud, du côté opposé à ce mur, les souffleries sont séparées de la halle par un mur percé de quatre arcades. Au fond, contre le biez, est un mur; une arcade a été faite audessus de la roue. Au fond, contre le parc, toujours derrière les souffleries, le hallier est fermé par un mur percé à la base d'une arcade construite pour faciliter le remplacement de la roue motrice. Ce mur construit en 1846 est percé en haut par une petite baie donnant sur le parc.

De chaque côté des deux hauts-fourneaux, il existe un mur percé d'une arcade construit depuis 1846... Le mur se continue en roches jusqu'à hauteur de la tour, puis vient se terminer en pente contre le mur nord du grand hallage. A quelque distance en arrière de ce mur, contre le parc de Mr LESPERUT, il y a un autre mur. Depuis l'angle nord, ce mur se continue jusqu'au chemin de la forge; une partie de 9 mètres de long, jusqu'à l'angle en pierre de taille, soutient la couverture en tuiles du chemin rampant des fourneaux. La nouvelle halle est dûe à Mr LESPERUT. Le train dégrossisseur ferme la séparation entre la forge et les fourneaux. Tous les combles sont en tuiles creuses de Reynel.

2°/ Soufflerie près du fourneau du haut (ouest): Cette soufflerie est composée de deux pistons à double effet. suit la description du mécanisme.

3°/ Soufflerie contre l'ordon: Elle à, partie 16 ans, partie 4 à 5 ans. Elle se compose de trois pistons en bois à simple effet. Les guides ont 23 mètres de long.

4°/ Hauts-fourneaux: Les deux hauts-fourneaux sont construits à l'extrémité ouest du hallage et sont accolés l'un à l'autre. Ces deux hauts-fourneaux sont à peu près arrivés à leur dernier degré d'usure.

5°/ Appareils à air chaud: Ces deux appareils sont établis contre les façades des deux hauts fourneaux. Ils renferment chacun douze tuyaux de fonte; les parois sont en briques.

6°/ Halles à charbon: La halle au nord des fourneaux est fermée de quatre murs. Le mur longeant le parc est plus fatigué encore... La couverture est en tuiles creuses. La seconde halle est au sud de la précédente et vient d'être construite il y a deux ans sur l'emplacement d'un cour qui servait de parc ou de dépôt aux approvisionnements. Elle se prolonge jusque contre le mur de la coulée du fourneau du bas.

8°/ Ordon: L'ordon ne fonctionne pas depuis deux ans. Il est en fonte, fer et bois. L'arbre du marteau est vieux et fatigué comme tout le reste.

9°/ Empellement de la roue hydraulique: construit en 1848.

10°/ Roue hydraulique: Elle a six mètres de diamètre sur 4,95 mètres de large. Le grand engrenage est en fonte de six mètres de diamètre. Le volant du même diamètre pèse environ 28 tonnes.

14°/ Hallage: Il est la continuation de celui près des hauts-fourneaux. Il se compose de dix fermes faites en 1846.

15°/ Hallages supplémentaires: au nord et contre le grand hallage des laminoirs, l'un en face de la roue et l'autre le joignant à l'est, sont deux hallages à deux versants formant une noue à leur rencontre et abritant trois fours à puddler. Chacun de ces deux hangars construits depuis trois ans. Couvertures en tuiles creuses.

16°/ Maréchallerie et tournerie: Le bâtiment de l'ancienne fenderie a récemment été converti en maréchallerie et tournerie. La maréchallerie est contigue au bûcher de la maison du directeur. Contre le mur de refend qui sépare la maréchallerie de la tournerie, est construite une forge double, dite de maréchal.

17°/ Bocard: Construit il y a treize ans et réparé il y a cinq ans, il est établi près de la maison de régie. Il se compose d'une roue à noria, d'un empellement, d'un arbre de camage en chêne de 4,50 mètres et de 47 Cm de diamètre, d'un arbre de patouillet en fonte.

18°/ Canaux, écluse et pont: Derrière le bâtiment qui renferme les souffleries, le mur de soutènement à droite en amont du biez, depuis l'empellement jusqu'au cabinet d'aisances est en mauvais état. Le mur qui lui est opposé, depuis l'empellement jusqu'au canal qui conduit actuellement les eaux du bocard, est en fortes roches... Le canal du bocard conduisant les eaux inférieures dans les deux courants nord et sud de la tournerie. Le grand mur de la terrasse, depuis l'écluse jusqu'au grand pont regardant le sud.

L'écluse se compose de trois gradins en roches. Les deux canaux des souffleries de la vieille forge ont été construits avec soin il y a quinze ans environ. Un autre canal longeant les sorties des deux canaux précédents vient d'être construit en moëllons.

Pont sur la rue du village: est situé au bout nord du parc de l'usine.

19°/ Maison de régie et bureaux: La maison est placée sur la même ligne que les ateliers de la maréchallerie et de la tournerie. Elle est séparée par un bûcher. Elle date de 1839.

20°/ Le bâtiment entre la maison de régie et l'ancienne fenderie...

21°/ Le bâtiment dit "la maison Simon", est contre le bief de la forge et au sud du hallage du laminoir. Il comprend un logement de commis et un d'ouvrier.

22°/ Logement du domestique et bâtiment de ferme: Ce bâtiment est situé au nord de la cour des usines. Sa cour prend son entrée au midi dans un mur. A droite en entrant dans cette cour est un petit bâtiment... Au dessus, une baie sans fermeture éclaire l'intérieur d'un colombier. En face l'entrée de la cour au midi se trouve la grange qui renferme une ancienne écurie. A gauche en entrant dans cette cour, est un troisième bâtiment.

23°/ Bâtimens dits "le couvent": Renferme treize logements d'ouvriers. Ils son situés entre l'usine et le village. Ils font face au côté nord de l'avenue qui conduit à la station de chemin de fer. Ils forment deux grands corps de logis séparés par une cour commune. Le premier bâtiment, le plus rapproché du chemin qui conduit aux jardins et au parc à mine. Une petite cour le précède. Elle prend son entrée sur le chemin. Il y a un puits dans la cour. Pignon au nord sur le jardin. L'entrée du deuxième corps de logis se fait par la seconde cour. Sa façade est parallèle et regarde la face ouest du 1er bâtiment.

#### Anciennes usines appelées Forge Neuve.

Une passerelle nécessaire à la circulation des gens à pied pendant les grandes eaux a été faite sur le côté nord du chemin des usines. Le pont de bois a une culée appuyée contre le mur d'une halle à charbon.

L'empellement de décharge, situé au sud de la forge sur la rive droite de la Marne, est en partie détruit. Une anquillère se trouve plus bas que l'empellement; un réservoir en fait partié. Cet empellement est en cours de suppression. Il est fini de remplacer en 1861 par un autre construit en pierre de taille.

L'entrée de la halle à charbon se trouve au bout du pont de bois.

La halle des forges est construite en murs et couverte en tuiles creuses. contre le mur qui sépare la halle en deux parties, sur la face ouest, il existe deux fours à puddler. Un four à martinet existe dans l'angle sud-ouest de la halle.

Deux logements d'employés sont dans un bâtiment isolé en retour d'équerre de la halle à charbon, fermant la cour de la forge au sud.

Le Biez est en grande partie rempli par des alluvions et des atterrissements qui augmenteraient considérablement si l'on ne procède pas promptement à leur enlèvement.

Le décret du 7 Mars 1857 fixe la composition des usines: Vu la demande du 31 Janvier 1856 pour transférer à Bienville, sur la rive droite de la Marne les quatre hauts-fourneaux existant ou à établir dans les forges d'Eurville, selon le décret du 20 Juin 1850, vu l'arrêté du préfet du 20 Août 1856 autorisant LESPERUT à faire usage d'une machine et de deux chaudières à vapeur pour le service des hauts-fourneaux à établir à Bienville, le conseil d'état décrète: LESPERUT est autorisé à transférer dans la partie de sa propriété comprise entre le chemin de fer de Saint-Dizier et la rive droite de la Marne, les deux hauts-fourneaux qu'il a été autorisé à maintenir en activité en Juin 1850, et à établir sur le même point les deux hauts-fourneaux dont la construction avait été autorisée. La consistance des trois parties dont se composeront les usines est fixée ainsi:

Fonderie sur la rive droite de la Marne à Bienville:

Quatre hauts-fourneaux. Machines soufflantes et autres accessoires pour le roulement de ces fourneaux.

Forge dite forge neuve de Bienville entre la Marne et sa dérivation:

Deux hauts-fourneaux à puddler. Deux chaufferies à la houille. Un feu de martinet. Machines d'étirage et de compression pour la fabrication des fers de toute sorte.

Usine d'Eurville dite la vieille forge:

Trois chaufferies à la houille. Douze fours à puddler ou à réchauffer. Deux fours dormants. Une fenderie. Deux patouillets avec leurs bocards et des machines d'étirage et de compression pour la fabrication des fers de toute sorte.

Les travaux devront être terminés dans le délai de deux ans.

## CONSTRUCTIONS DE 1856 À 1861.

Le hallage des hauts-fourneaux.

La halle à charbon des nouveaux fourneaux est construite en 1856 au sud des jardins potagers désignés sous le N° 1bis de la section D du cadastre de Bienville. Il a déjà subi des avaries dues au poids du charbon stocké.

La maison de ferme, dont une partie est habitée par le directeur, a été construite à neuf sur des plans de 1857 sur un terrain entre les fourneaux neufs et le chemin de fer. Elle comprend un corps de logis et un autre corps de bâtiment d'écuries et remises qui s'étend au nord parallèlement au chemin de fer.

Les bureaux ont été construits en 1857 contre le pignon est du bâtiment habité par Mr DEGROND avec lequel ils communiquent.

De l'ancien pont, situé en amont du nouveau sur le canal de décharge de la forge neuve près de l'habitation de Mr BONNOR, trois piles et deux culées. Le pont neuf, construit en 1855, sur l'avenue qui va du château à la station de chemin de fer est en pierre de taille. Ses arches ont chacune 14 mètres d'ouverture.

La portion de l'avenue mise à la charge des fermiers prend son point de départ à l'origine et à l'ouest du petit pont de pierre situé près le lessivoir communal, là où se trouve une autre barrière en bois fermant cette avenue qui appartient à Mr LESPERUT et sépare la forge ou les usines des propriétés réservées par lui. Elle se continue ainsi jusqu'au passage à niveau du chemin de fer où elle s'élargit en forme de demi-lune dont les angles intérieurs sont protégés par quatre grosses bornes en pierre. Cette avenue est bornée de chaque côté par un trottoir sablé.

Le lit du sous-bief, depuis le dessous de l'ancien pont jusqu'en aval du pont neuf, a été nettoyé, curé et creusé par le propriétaire en 1857.

Les portes d'entrée de la cour des usines, contre la loge du concierge, ont été faites avec les anciennes portes en fer de l'entrée du château. La dépense de remaniement de ces portes pour les élargir a été faite par les fermiers.

Le canal du second bocard, autorisé mais non exécuté jusqu'alors, prend son origine dans le biez à l'angle nord de la maison Simon. Il se termine jusqu'à l'emplacement où devait être construit le second bocard, là où il en existait un ancien et où se trouvent maintenant les piliers nord du hallage de la forge.

La maison dite du champ Baudesson, à l'ouest du village, est occupée par un employé et trois ménages ouvriers. Elle a été construite en 1852. (ce supplément de visite est terminé le 28 décembre 1861)

## RACCORDEMENT DES USINES AU RÉSEAU DE CHEMIN DE FER.

Les usines d'Eurville sont raccordées au réseau de chemin de fer. Un traité est passé à cet effet le 14 Juillet 1858 entre la Cie de l'Est et Mr LESPERUT. Une condition expresse de ce traité est que Mr LESPERUT s'engage à remettre à la Cie de l'Est, à l'exclusion de toutes autres entreprises de transport, par terre ou par eau, ou même par une autre compagnie de chemin de fer, la totalité des expéditions qu'il aura à faire ou à recevoir, en provenance ou à destination, des localités desservies par les chemins de fer de l'état. Les wagons ne devaient pas séjourner plus de douze heures hors de la gare.

Le 10 Août 1858, <sup>le</sup> génieur de la Cie de l'Est du ministère des transports publics écrit à LESPERUT à Eurville: "Mr le baron, l'importance de vos usines d'Eurville est assez considérable pour que l'administration du chemin de fer ait tout intérêt à s'entendre avec vous au sujet des dispositions pour se relier avec vos voies particulières."

Le 12 Octobre, à Eurville, François-Auguste LESPERUT traite avec BONNOR-DEGROND & Cie qui se substituent à lui pour toutes les conditions du traité fait avec la Cie de l'Est.

## DÉFENSE DE LA MÉTALLURGIE.

A partir de 1859, François-Auguste LESPERUT lutte avec énergie contre la politique anti-française de l'empire en Italie et en Allemagne. En 1860, il défend avec acharnement la métallurgie écrasée dès 1859 par les traités de libre échange avec l'Angleterre, au conseil général, à la chambre de commerce, au comité des forges de Champagne, au meeting de St-Dizier et à la tribune.

Il n'en défendait pas moins les intérêts de l'agriculture.

Le 1er Juin 1863, il est réélu député avec 21.696 voix sur 32.217 votants et 39.639 inscrits.

## NOUVELLE SOCIÉTÉ JAMIN-BAILLY

Après un assez brillant début, la société vit ses affaires diminuer; la direction était ordinaire, les circonstances moins favorables; cependant, la situation pouvait se relever. Le bail ne devait expirer qu'en 1868, mais en 1866, messieurs DANELLE, BONNOR et VALSUZENAY exigèrent la liquidation. Mesure déplorable et peu justifiée puisque les créanciers touchèrent 90%. C'est à cette époque, en Juin 1867, que fut reconstituée la société BONNOR-JAMIN Paul et Henri, tous trois employés ou parents de

Mr GEORGES qui avança 300.000 francs. Mr BONNOR se retira au mois d'Octobre et Mr Paul JAMIN resta seul en nom. Mr BAILLY s'occupait spécialement des bois. En 1872, Henri JAMIN quitta la Sté et BAILLY devint fou.

BAILLY était l'exécuteur roué de de GEORGES qui lui était très serré. Pour placer cette grosse fortune, et remercier BAILLY et son neveu JAMIN en leur trouvant une position, il loue l'usine d'Eurville à LESPERUT et fonde la Sté Paul JAMIN et Cie. L'affaire fut conclue à un déjeuner au château, le 23 Juin 1867, où Mr LESPERUT avait à sa table le duc de GALLERIA, GEORGES, DEGROND, les deux JAMIN (les deux cousins Paul et Henri) et BAILLY. GEORGES, paralysé, se faisait porter par un domestique géant.

L'usine était alors à la Sté BONNOR-DEGROND. BONNOR n'avait pas le sou; tout marchait avec l'argent de GENY. JAMIN s'arrangea pour mettre BONNOR en liquidation pour racheter l'affaire à un bon prix: liquidation d'ailleurs très honorable puisque tout le monde fut payé. BONNOR était extrêmement honnête. BAILLY se maria en 1869 avec Melle FORFILLIERE. Il habitait le château rouge qui avait été construit en 1865 par le baron de VALSUZENAY auquel Mr LESPERUT avait donné 30.000 francs pour le construire. (note anonyme)

## BAIL DES USINES.

Le 7 Juillet 1866, Mr et Mme LESPERUT baillent les usines d'Eurville, que Mr BONNOR exploite actuellement (Sté BONNOR-DEGROND, bail de 1853), à Mathieu BONNOR, maître de forges à Eurville, Françoise-Zoé DEGROND sa femme, le baron Louis de VALSUZENAY et sa femme, Mr et Mme Ernest BOUCHENOT demeurants à Eurville, Paul JAMIN propriétaire demeurant à Paris, Henri JAMIN propriétaire demeurant à Humbécourt, Jules BAILLY propriétaire à Humbécourt.

Un acte de société est établi le 8 Juillet 1866 pour 10 ans 10 mois sous la raison sociale BONNOR-JAMIN & Cie, pour la production et la vente des fers. elle est en nom collectif pour Mathieu BONNOR, Louis de VALSUZENAY, Paul et Henri JAMIN, Jules BAILLY, Ernest BOUCHENOT, et en commandite pour Charles-Antoine et Léopold GENY, François-Auguste LESPERUT, Félix de VALSUZENAY, Melle Virginie DEGROND et Paul BOURCERET. La signature appartient à Mr BONNOR. Le capital est de deux millions de francs.

En 1867, de grandes discussions ont lieu. Certains sont dans l'impossibilité d'effectuer ou de compléter leur mise de fonds et demandent à se retirer. Une nouvelle société est reconstituée. Par les statuts du 6 Juin 1867, elle est formée en nom collectif pour messieurs Mathieu BONNOR, Louis de VALSUZENAY, Paul-Henri et Henri Eugène JAMIN, BAILLY et BOUCHENOT, et en commandite pour Charles-Antoine et Léopold GENY, baron LESPERUT député, Félix de VALSUZENAY, Joseph DEGROND, Raphaël duc de GALLIERA, ROY et DONNOT banquiers à Chaumont, Jules-Alfred GEORGE, Jules MARCELLOT et Melle Virginie DEGROND, pour 10 ans et 10 mois commençant le 1er Juillet 1867 et finissant le 20 Avril 1878. La raison sociale en est: BONNOR-JAMIN-Bailly & Cie. Le capital est de deux millions de francs.

Puis, presque aussitôt, Messieurs BONNOR, Louis et Félix de VALSUZENAY, BOUCHENOT, Mr et Melle DEGROND, donnent leur démission. La sté ne devant prendre effet qu'au 1er Juillet, les démissionnaires sont réputés n'en avoir pas fait partie.

## DÉFENSE DE LA MÉTALLURGIE.

L'industrie métallurgique connaissait des difficultés avec la concurrence étrangère: comme on l'a dit au meeting de St-Dizier en 1869, Mr LESPERUT était le champion de la métallurgie. Après avoir suivi une marche constamment progressive, au point de décupler sa production en 50 ans, l'industrie métallurgique avait vu tout à coup cette prospérité s'arrêter et la concurrence étrangère venir inopinément fondre

sur elle et écraser ses entreprises. Vainement, nos industriels essayèrent -ils de soutenir le choc en renouvelant leur matériel, en perfectionnant leur fabrication, en engageant à nouveaux dans des établissements plus considérables et qu'ils croyaient mieux faits pour la lutte, des capitaux prélevés sur leurs bénéfiques extérieurs et qu'ils avaient définitivement soustraits aux aventures. Les produits du dehors, grâce à leur bas prix de revient, encombraient nos marchés, refoulant les produits nationaux dans les magasins, ruinant les petites usines, décourageant les grosses. Les feux s'étaient éteints. Beaucoup de maîtres de forges abandonnaient leur ingrate profession et une foule d'ouvriers étaient contraints d'aller chercher ailleurs, sans l'obtenir, le plus souvent, un salaire que la métallurgie ne pouvait plus leur assurer. Ces désastres dataient du traité de commerce avec l'Angleterre en 1859. D'autres avaient suivi, non moins désastreux.

Mr le baron LESPERUT fut un des premiers à jeter un cri d'alarme mais, à cette époque, ceux qui voulaient des traités ne voulaient pas de liberté; et déjà quelques années auparavant, il avait été impossible de trouver un imprimeur et un journal qui consentissent à imprimer et à publier une délibération du conseil général de la Hte-Marne protestant contre un pareil état de choses, nuisible à la fois aux intérêts agricoles, forestiers et commerciaux du pays.

Mais la liberté revint peu à peu et avec elle l'ère des enquêtes faites par le pays lui-même. Le comité des forges de champagne provoqua un grand meeting métallurgique qui se tint le 19 Décembre 1869. une vingtaine de députés y assistaient. Trente et un départements, dont l'industrie métallurgique fait la fortune, s'étaient fait représenter. la plupart des maîtres de forges y assistaient. Mr LESPERUT fut acclamé président de cette assemblée. Et alors que le président du tribunal de commerce de St-Dizier, Mr ROBERT-DEHAULT, le félicitait hautement de n'avoir "suivant les nobles inspirations de sa conscience, recherché que la gloire et le bonheur de la France", Mr LESPERUT répondit modestement: "je n'ai fait que mon devoir."

En 1866, au ministre des travaux publics qui lui demandait ce qu'il enverrait à la grande exposition de 1867: "La clef de mes usines" répondit-il. Et à Napoléon III qui se plaignait doucement de l'avoir pour adversaire en matière économique: "Sire, je suis député de la Hte-Marne; je dois servir les intérêts de mon département et de mon pays." dit-il. (A cette époque, il y avait 31 maîtres de forges en Hte-Marne)

La partie devenait difficile pour certaines usines. Du 19 Décembre 1867, de Jules ROZET à LESPERUT:...les souffrances dont se plaint l'industrie de la Hte-Marne, s'aggravent de jour en jour...

Mr LEMUT arrive d'Hayange où il a vu Mr de WENDEL. ce dernier ne paraît pas inquiet de l'avenir. Toutes ses usines sont en plein roulement. Mr LEMUT est persuadé que Mr de WENDEL est en mesure de fabriquer sans perte de la fonte à 60 francs et du fer à 180 francs. S'il en est ainsi, nous sommes perdus sans ressources.

Début 1868, le canal de la Marne à la Saône, pour la desserte des forges, est en pleine voie d'exécution... par un avant-projet.

La situation des forges ne s'améliore pas. dans sa séance du 19 Mars 1868, le comité des forges de Champagne a exprimé le voeu que le baron LESPERUT, député, Mr ROZET président de la chambre de commerce, Mr PELTE-REAU-VILLENEUVE président de la chambre consultative, Mr le comte de BEURGES président du comité des forges... veuillent bien se charger de porter à l'empereur la pétition des maîtres de forges et de leurs ouvriers. (15.195 signatures).

Le 18 Mai 1868, dans la séance du corps législatif, le baron LESPERUT, député, prononce un discours important, principalement pour la défense de la métallurgie. Ce discours est reproduit par la presse, dans le Moniteur, sous le titre "interpellation sur le régime économique de la France".

Discours très apprécié des hommes d'affaires. Par exemple, de Mr BERTHELIN de Doulevant: "Il serait à désirer que beaucoup de vos collègues eussent le courage de prendre aussi vigoureusement la défense de nos intérêts. Tous les hommes de coeur vous en sauront gré et j'espère que l'année prochaine le département de la Hte-Marne ne l'oubliera pas.

Aux élections législatives du 24 Mai 1869, François-Auguste LESPERUT est réélu avec 30.022 voix sur 32.253 votants et 40.236 inscrits. Il fait partie de la majorité. (il siégeait depuis 1852). La veille de ces élections, une autre personnalité politique disait: "Jamais je n'accepterai d'entrer en concurrence avec LESPERUT. C'est l'esprit le plus droit, c'est le plus honnête homme de la chambre."

En 1870 et dans les années précédentes, il fit tout ce qui fut en son pouvoir pour empêcher la guerre. Il fut de ceux qui demandèrent une enquête sur les causes du vrai conflit.

## DIFFICULTÉS À LA SOCIÉTÉ BONNOR-DEGROND.

Le 29 Avril, assignation à la requête de Joseph DEGROND, demeurant ci-devant à Eurville et actuellement à St-Dizier, comme ayant été un des gérants de l'ancienne Sté BONNOR-DEGROND & Cie et créancier de cette société, contre François-Auguste LESPERUT, député, à comparaître à l'audience du 8 Mai du tribunal de commerce de St-Dizier.

"Attendu que l'ancienne Sté BONNOR-DEGROND a été obligée de cesser ses opérations et de réunir ses créanciers en Mai 1867. Lors de cette réunion, tous les créanciers de la Sté ont nommé trois liquidateurs qui devaient réaliser l'actif de la Sté et en éteindre le passif. Mais par les arrangements pris ces derniers temps avec les créanciers, il n'y a plus lieu d'avoir recours à des liquidateurs étrangers. D'après le pacte social du 17 Mars 1855, c'est aux anciens gérants qu'il appartient de mettre fin aux opérations de liquidation. On demande d'ordonner que les liquidateurs nommés le 12 Mai 1867 cessent leurs fonctions.

Pour faciliter et mener promptement à bonne fin le travail de liquidation, il est de toute nécessité que Mr BONNOR, l'un des anciens gérants, rapporte de suite à l'actif de la liquidation, toutes les sommes qu'il a fait sortir de la caisse pour les employer, soit à des spéculations particulières, soit dans un intérêt de famille, en les détournant ainsi de l'emploi auquel elles étaient affectées. En détournant ainsi de leur destination des sommes considérables, dont le chiffre déjà connu ne s'élève pas à moins de 560.000 francs, Mr BONNOR a causé à ses associés un très grave préjudice. Mr VARIN-BERNIER est aujourd'hui le seul créancier de l'ancienne société. Mme BONNOR née Françoise-Zoé DEGROND, et Melle Virginie DEGROND étaient héritières chacune pour un tiers avec le requérant de feu Pierre DEGROND-CORNILLAC, leur père, qui était associé en nom collectif de l'ancienne usine.

En ce qui touche Mathieu BONNOR, voir dire qu'il sera tenu de reconnaître que la remise de 20% faite par les créanciers de la société doit profiter à tous ses co-associés. S'entendre condamner à rapporter de suite à l'actif la somme de 560.000 francs et s'entendre condamner aux intérêts de cette somme."

## ASSIGNATION PAR LESPERUT CONTRE JAMIN-BAILLY.

Le 8 Décembre 1869. "Messieurs JAMIN-BAILLY & Cie font en ce moment exécuter ont déjà exécuté divers travaux aux usines d'Eurville, s'écartant complètement des conventions arrêtées entre les parties ou contrairement aux droits des requérants, conventions et droits que le requérant entend faire respecter. Les protestations verbales déjà faites par Mr le baron LESPERUT sont demeurées sans réponse et sans effet, ce qui l'oblige, à son grand regret, de les renouveler aujourd'hui par un acte extrajudiciaire. Il proteste notamment, ainsi qu'il l'a fait en dernier lieu par une lettre du 2 Novembre dernier et restée sans réponse contre: 1°, la construction d'un four neuf en dehors de l'emplacement qu'il devait occuper, construction qui jointe à une autre de même nature faite précédemment et à une nouvelle disposition de trains, aura pour effet d'obstruer la vue que le requérant s'était ménagée et à laquelle il tient essentiellement, et de gêner le passage qu'il s'était réservé. 2°, La surélévation des toitures qui recouvre le prolongement de ce four et celle des cheminées.

Déclarant que le requérant se réserve expressément le droit de demander, avec dommages et intérêts, quand il le jugera à propos, la suppression de ces travaux et de tous ceux qui ont pu être exécutés en dehors des conventions arrêtées et au mépris des droits du requérant."

Le 31, JAMIN-BAILLY répondent: "Vous savez, Monsieur, les dépenses considérables que nous avons été obligés de faire par suite des changements que vous nous avez imposés et, malgré le désir que nous avons de vous être agréable, il nous serait impossible de continuer dans cette voie. Nous espérons donc que vous n'insisterez pas sur un point très important pour nous et qui nous paraît d'un faible intérêt pour vous."

Suite à une lettre de JAMIN-BAILLY du 26 Mars 1870, Lesperut écrit: "J'adhère aux présentes propositions... De mon côté, je renonce à la demande que j'avais faite de reculer au nord les tours nord-ouest, d'abaisser la hauteur des cheminées qui avaient été surélevées et qui pourront rester telles qu'elles sont aujourd'hui."

Le canal de la Hte-Marne est enfin réalisé entre 1869 et 1873.

## ELECTIONS.

Aux élections législatives pour l'assemblée constituante du 8 Février 1871, François-Auguste LESPERUT est réélu, le deuxième sur cinq, avec 42.865 voix sur 50.334 votants et 76.862 inscrits. Il prend place au centre droit, parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle.

Réélu conseiller général de la Hte-Marne le 31 Octobre 1871, pour le canton de Poissons. Il en sera nommé Président.

Au 24 Mai, il vota contre la politique de THIERS et pour sa chute. Il fut membre de la commission chargée d'assister les négociations du traité de paix. (un des 15 députés adjoints au gouvernement pour les négociations de Francfort). CARNANDET dit: "Il figura parmi les représentants qui furent choisis pour aider Messieurs THIERS, Jules FAVRE et PICARD dans les négociations de paix. Qui ne sait les efforts répétés et énergiques qu'il fit pour retirer les départements de la Meuse, de la Marne et de la Hte-Marne, de ceux réservés comme gage par l'ennemi. S'il ne put réussir sur ce point, il parvint néanmoins à adoucir considérablement les conditions de cette occupation et à ménager plusieurs voies pour en sortir le plus promptement possible.

Mr THIERS, on le sait, refusait très positivement d'accorder aucune indemnité aux départements envahis. De nombreuses conférences eurent lieu à ce sujet. L'avis de Mr LESPERUT prévalut et on peut dire que c'est à ses efforts que l'on est en grande partie redevable de cet acte de justice.

## LE DÉCÈS DE FRANÇOIS-AUGUSTE LESPERUT.

François-Auguste LESPERUT décède à Eurville le 9 Octobre 1873 à minuit et deux minutes. Le décès est déclaré par Emmanuel, son fils, membre du d'arrondissement de Wassy et secrétaire d'ambassade, et Paul de MONICAULT, son gendre. Il est inhumé le 11 à Eurville.

Il était maire d'Eurville depuis le 21 Octobre 1846, faisant suite à son père.

Son département, son pays, il l'aimait de toute son âme, et que n'a-t-il pas fait pour lui. Il a laissé de tels souvenirs dans cette contrée qu'il y a quelques mois, son fils, en présence des services rendus par le père, fut élu à l'unanimité pour ainsi dire.

A Eurville, tout rappelle son nom: L'église, le presbytère, les maisons d'école, l'ouvroir. Président du conseil général, président de plusieurs comices agricoles, membre de toutes les sociétés utiles à la Hte-Marne, il était partout le même, toujours actif, toujours ouvert, toujours attirant par cette bonté qui lui rendait la fermeté utile.

Dans la vie privée, le baron LESPERUT tenait toujours ouvertes trois choses: sa porte, sa table, sa bourse. Le plus humble des paysans pouvait aller le trouver pour la plus insignifiante des affaires, il le recevait avec une certaine brusquerie aimable, avec une spontanéité franche qui était le charme de son caractère. Et toujours il accordait un appui dont il savait accomplir tous les engagements. De visites de cette sorte, il en avait tous les jours, plutôt deux fois qu'une. Il s'y prêtait toujours sans fatigue, avec la même effusion: le mot d'importunité pour lui n'avait pas de sens.

Dans les plus hautes comme dans les plus modestes fonctions, toujours et partout, le trait particulier, distinctif, de Mr Lesperut, c'était la préoccupation de d'obliger, de faire du bien....Bon, humain, facile à vivre, toujours prêt à consoler et à secourir, il était ingénieux à trouver le moyen de rendre le plus de services possibles...Il a pratiqué la charité largement... Le besoin impérieux de son coeur, c'était non seulement d'obliger, mais de le faire de la meilleure grâce, promptement et naturellement, sans penser à la reconnaissance et sans avoir jamais cru peut-être à l'ingratitude...Pour tous les services demandés, il faisait des démarches personnelles et n'était satisfait que quand il avait pu réussir. Pour les misères à soulager, les oeuvres à soutenir, il sacrifiait chaque année son traitement de député et une part considérable de ses revenus...On trouverait dans le baron LESPERUT, sous l'habit laïque, le Vincent de Paul de la Hte-Marne.

Son activité dévorante semblait ne plus connaître de bornes. Il souffrait cependant depuis plusieurs années, sans l'avouer à aucun autre et, bien qu'il sentit ses forces diminuer, il ne se résignait pas au repos, prétendant en riant qu'il en serait temps après sa mort. Ce fut dans un voyage de plusieurs jours à travers les communes du canton de Poissons, où il inspectait les chemins vicinaux, qu'il fut subitement atteint d'une indisposition qui ne tarda pas à prendre le caractère le plus alarmant. Luttant contre de vives douleurs, et malgré les instances de ses amis, il voulut persévérer jusqu'au bout. Mais, de retour à Eurville, le mal fit des progrès foudroyants. Il n'en conserva pas moins son activité d'esprit jusqu'aux derniers moments et, quelques heures avant sa mort, privé de l'usage de la main droite, il dictait encore des lettres et témoignait avec impatience le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir se joindre aux membres du conseil général chargés de s'entendre avec leurs collègues de l'Aube pour l'établissement du chemin de fer de St-Dizier à Troyes.

A son enterrement,

Du discours prononcé par le préfet:

"Messieurs, lorsqu'une mort aussi rapide, aussi imprévue, vient enlever à sa famille, à ses amis, à son pays, un homme aussi bon, aussi aimé, aussi utile que celui auquel nous venons rendre les derniers devoirs, je ne sais quel sentiment de généreuse révolte nous gonfle le coeur. François LESPERUT portait un nom déjà illustre dans l'administration. Vous vous rappelez tous son père, l'ancien gouverneur de la Silésie et de la principauté de Neuchâtel, l'héroïque défenseur du pont d'Eurville en 1814. Ces souvenirs avaient rendu sa famille chère à ce département, et ce sont eux qui vous firent porter vos suffrages sur son fils et lui valurent l'honneur de vous représenter à l'assemblée législative de 1849. Depuis lors, et malgré toutes les commotions politiques, il resta votre député... On savait qu'il ne se laisserait jamais emporter par les passions des partis, que sa sage raison fuyait les extrêmes et que son inépuisable bienveillance le rendait l'homme de tous les bons conseils et l'intermédiaire honoré de toutes les conciliations.... Cette maladie, il la cachait à sa famille et à ses amis; il se la cachait peut-être à lui-même pour se refuser le repos qui lui était si nécessaire et qui nous l'eut sans doute conservé... Dans quelques instants, nous aurons laissé à leur dernier sommeil les restes de celui qui fut, dans la plus haute acception du mot, l'honnête homme et le bon citoyen; mais l'affection et la reconnaissance veilleront fidèles autour de sa tombe. La terre sera légère à celui qui l'avait semée de tant de bienfaits."

Du discours prononcé par le vicaire général de Langres:

"Il se rencontre des hommes qui, en quittant ce monde, y laissent de tels souvenirs et de tels regrets qu'on leur doit un pieux tribut; et ce tribut, je viens le payer... Aussi bien, si je taisais le nom du noble et regretté baron LESPERUT, toutes les pierres de ce temple le publieraient d'une voix émue, car ce temple, c'est lui qui l'a bâti en y mettant les inspirations de sa foi et l'appoint de ses trésors..."

Du discours prononcé par Mr GENUYT, vice-président et conseiller général de la Hte-Marne:

"Qui de nous savait que, pendant nos sessions du conseil général, Mr LESPERUT était le premier et le dernier au travail et que, longtemps après qu'elles étaient terminées, il corrigeait et complétait, même de loin, et au milieu d'occupations multiples et importantes, les rédactions destinées à l'impression pour en rendre l'intelligence plus facile à tous."

Nous rappellerons avec un légitime orgueil pour notre conseil général, l'unanimité avec laquelle il était chaque année appelé par nos suffrages au fauteuil de la présidence."

## Les forges d'Eurville

\* \* \* \* \*

### Avec Emmanuel LESPERUT

François-Auguste LESPERUT et Emilie SIEYES avaient eu deux enfants: Alice-Marie née le 5 Avril 1840 à Paris, qui épousa Paul de MONICAULT le 4 Octobre 1859 Paris. Et Emmanuel, né le 22 Mai 1845 à Paris.

Au décès de son père, Emmanuel, célibataire, reprend donc la succession des forges d'Eurville.

Il était maire d'Eurville depuis le 6 Juillet 1873, trois mois avant le décès de son père.

Le 16 Avril 1874, il est nommé secrétaire de troisième classe à l'ambassade de France à Vienne.

### RAPPORT SUR LA MARCHE DES FORGES POUR L'ANNÉE 1873/1874

La forge a produit, pendant l'année 1873/1874, 12.149.595 kilos de fer marchand, soit 2.917.391 kilos de moins (24%) que l'année précédente. L'année dernière, en effet, notre matériel était aussi bon, nos moyens de production aussi puissants et notre personnel aussi zélé qu'en 1872/73. Si nous avons moins produit, c'est parce que les demandes du commerce ont été moins abondantes.

Pour éviter de mettre du fer en magasin, nous avons prolongé les arrêts périodiques de réparation et, tandis qu'en 1872/73 nous avions continuellement cinq fours à réchauffer en feu, nous n'en avons eu la plupart du temps que quatre en 1873/74.

L'attente longtemps trompée d'une reprise des affaires nous a empêché, à part des raisons d'humanité, de nous séparer d'ouvriers dociles, faits aux allures de l'usine, et qu'il eût été difficile de remplacer.

On ne faisait autrefois à Eurville qu'un nombre très restreint de qualités de fer, et on employait toujours les mêmes matières premières sans tenir compte de leur extrême variabilité. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui nous fabriquons autant de qualités de fers que nous avons de catégories de clients. L'expérience nous ayant appris quelles étaient les propriétés spéciales que les diverses industries de transformation demandent à nos produits, nous nous appliquons à ne donner à nos fers que ces seules propriétés. Il en résulte une notable économie dans notre fabrication sans que nous ayons à constater de mécontentement chez nos clients. A cet égard, nous devons nous féliciter de la facilité avec laquelle nous avons traversé la crise de l'année dernière. Dans les moments du plus fort découragement, l'usine d'Eurville a eu la préférence à prix égal et même supérieur pour les quelques commandes que se disputaient les forges de la Hte-Marne. Cela tient à ce que notre fabrication est suivie de très près et que nous modifions nos procédés et nos combinaisons suivant la nature incessamment variable de nos matières premières. De cette façon nous arrivons à donner à nos clients un produit régulier et constant.

En 1873, il y eut 22.127 M3 de mines brutes traitées, 7.243 M3 de mines lavées. Rendement 32,73%. La tonne de fonte revient à 109/145 francs. Elle est vendue de 156 à 180 francs. Le bénéfice est de 21 à 60%. Le bénéfice de l'année est de 517.200 francs. Pour le fer, la production est de 15.695 kilos de massiaux et 14.953 kilos de fers finis. En tréfilerie la production est de 2.989.152 kilos. Le bénéfice est de 76.620 francs. Le bénéfice total est de 5,7%.

## STATUTS DU 5 NOVEMBRE 1874.

Charles-Antoine GENY est mort à Montreuil-sur-Blaise le 8 Janvier 1870. Sa commandite est attribuée à son fils Eugène.

Mr George est mort à Paris le 14 Avril 1873. Il est représenté par sa veuve pour l'usufruit et par Mme MARCELLOT, sa fille et seule héritière pour la nue-propriété.

François-Auguste LESPERUT est mort à Eurville le 8 Octobre 1873. Il est représenté par sa veuve pour 92.769 francs, et par son fils Emmanuel pour 7.321 francs, en vertu d'un partage du 13 février 1874 devant BIAUDET notaire à Prez-sur-Marne.

Le 7 Décembre 1874, Paul-Henri JAMIN, gérant de la Sté Paul JAMIN et Cie, laquelle société est la même que celle constituée sous le nom de JAMIN-BAILLY & Cie, dépose les pièces suivantes chez De MADRE, notaire à Paris:

1°/ Démission, le 14 Mars 1874, d'Henri-Eugène JAMIN de sa cogérance. Il reste simple commanditaire. (Paul-Henri JAMIN devient gérant)

2°/ Consentement le 30 Mars 1874, de Jules BAILLY (gendre de Paul JAMIN), pour raison de santé (il est devenu fou), à cesser ses fonctions de gérant à partir du 11 Mai. La raison sociale devient Paul JAMIN & Cie. Les droits de Jules BAILLY sont fixés à 184.000 francs.

3°/ Statuts modificatifs de la Sté, fixés sous seing privé le 5 Novembre 1874 entre Paul-Henri JAMIN, Jules MARCELLOT et Louise-Fanny GEORGE sa femme, Raphaël de FERRARI duc de GALLIERA 57 rue de Varennes (représenté par J. MARCELLOT), Henriette-Emilie SIEYES veuve de François-Auguste LESPERUT (représentée par Onésime BIZOT notaire à Poissons), Emmanuel LESPERUT ancien conseiller général de la Hte-Marne, secrétaire d'ambassade à Vienne, Alexandrine-Françoise TRAVERS veuve de Jules-Alfred GEORGE, 4 rue de Téhéran à Paris (représentée), Léopold GENY, Eugène GENY, Alexandre-Edmond DONNOT, banquier, ancien maire de Chaumont, Henri-Eugène JAMIN ancien maître de forges demeurant à Laigle (Orne).

La Sté est en nom collectif pour Mr JAMIN seul gérant. Elle est en commandite pour le duc de GALLIERA, la baronne LESPERUT et son fils, Léopold GENY, la veuve GEORGE, Mr et Mme MARCELLOT, Eugène GENY, Mr DONNOT et Henri-Eugène JAMIN. La société continuera jusqu'au 20 Avril 1878. Le capital reste provisoirement fixé à 1.450.000 francs. Pour ne pas changer le capital, les 184.000 francs dûs à Mr BAILLY seront remboursés par les commanditaires suivants dont la part sera augmentée d'autant: Paul Henri JAMIN 34.000 F., veuve GEORGE 30.000 F., Mr MARCELLOT 30.000 F., Mr DONNOT 30.000 F., Léopold GENY 30.000 F. et Henri-Eugène JAMIN 30.000 F.

Le capital est donc maintenant ainsi réparti: P.H. JAMIN 400.000, duc de GALLIERA 200.000, Mmes GEORGE et MARCELLOT 130.000, Mr MARCELLOT 130.000, H.E. JAMIN 130.000, Mr DONNOT 130.000, L. GENY 130.000, E. GENY 100.000, veuve et Emmanuel LESPERUT 100.000.

Le capital pourra être porté à 2 millions. Aux frais généraux annuels, on portera au profit de Paul-Henri JAMIN un traitement annuel de 12.000 francs plus 3.000 francs de frais de représentation. Il sera en outre indemnisé de ses déplacements faits pour le compte de la société.

Sur les bénéfices constatés, il sera prélevé d'abord 6% au profit de chaque associé en rapport de sa mise. Ensuite il sera procédé au partage

dans les proportions suivantes: 15% pour constituer le fond de réserve jusqu'à ce qu'il ait atteint son chiffre maximum et ensuite 15% pour le gérant. Enfin, les 70% restants seront employés et distribués par l'assemblée générale.

Afin de pourvoir dès à présent aux éventualités de l'avenir et favoriser le développement de l'entreprise, il est formé un fonds de réserve de 400.000 francs avec le prélèvement de 15% ci-dessus. Si cette réserve est entamée, le prélèvement reprendra son cours jusqu'à 400.000 francs. Ce fonds appartient aux associés en rapport de leur mise. Il sera placé en rentes sur l'état 3% par an et leurs revenus feront partie des recettes ordinaires.

Le 1er Septembre 1875, Emmanuel LESPERUT est nommé Rédacteur à la direction des travaux politiques, sous-direction de l'Amérique.

## PROROGATION DE LA SOCIÉTÉ DES FORGES.

La Sté Paul JAMIN est prorogée par acte sous-seing privé des 16 et 21 Octobre 1875, pour 8 ans, commençant le 20 Avril 1878, sauf pour Mmrs DONNOT et Henri-Eugène JAMIN.

Mr Paul JAMIN décède en 1877, laissant la Sté dans une situation médiocre. Emmanuel LESPERUT, que la carrière diplomatique avait retenu loin d'Eurville, se fait mettre en disponibilité et vient apporter à la direction de l'usine le concours de son intelligence élevée et de ses habitudes laborieuses.

Avec les principaux commanditaires, il choisit comme administrateur provisoir Mr PONTON, ancien notaire, d'une intelligence et d'une capacité incontestables, employé à Eurville depuis longtemps. Il sut imprimer une direction énergique et prudente à la marche de l'usine mais, étant sans fortune, il n'avait aucun capital engagé dans l'affaire. Quoique peu préparé par ses études à ce genre d'affaires, le baron LESPERUT s'y était si bien consacré qu'il était arrivé à acquérir une compétence appréciée par tous les maîtres de forges des environs. Pendant la gérance de Mr PONTON, les forges eurent quelques années meilleures. Mais il mourut en 1885.

Les statuts des 6 Juin 1867 et 5 Novembre 1874, sont modifiés les 20 et 23 Mai 1878, par des changements intervenus au sein de la société.

Le duc de GALLIERA est décédé à Gênes le 23 Novembre 1876. Son épouse, seule, a droit à la commandite de son mari.

Paul-Henri JAMIN a transporté des sommes à Jules MARCELLOT (50.000 F.) à Victoire-Lucile MARCELLOT, veuve d'Alexandre-Théodore-Jean GENTIL (25.000 F.), à Arthur GENTIL (25.000 F.). Ces sommes leur sont transformée en part de commandite.

Le comte et la comtesse de LAUBESPIN, présentés par le baron LESPERUT, sont commandités pour 30.000 francs.

La société est en nom collectif pour Paul JAMIN, seul gérant. La raison sociale est "Paul JAMIN & Cie". Le siège est à Eurville.

Le capital est divisé en 145 parts de 10.000 francs chacune: Paul-Henri JAMIN 560.000; duchesse de GALLIERA 200.000; Mr MARCELLOT 150.000; Léopold GENY 130.000; Eugène GENY 130.000; Mmes GEORGE et MARCELLOT 100.000; veuve et Emmanuel LESPERUT 100.000; Comte et comtesse de LAUBESPIN 30.000; Mme GENTIL 25.000; Arthur GENTIL 25.000.

Emmanuel LESPERUT est fait "Officier du sauveur de Grèce", le 10 Octobre 1877, à l'occasion de la signature d'un traité de convention consulaire entre la France et la Grèce.

Le 14 Février 1877, les directeurs des forges et tréfileries font une pétition contre le projet d'arrêté sur l'épuration des eaux, comme étant trop onéreux. Le 15 Février 1877 " il y a une tréfilerie à Bienville dans une petite ile appelée Forge neuve, formée par la marne et le canal dérivatif." Les acides utilisés pour la tréfilerie se déversent dans un puisard.

## UN NOUVEAU GÉRANT ,

Dés le début de 1879, on cherche un nouveau gérant pour Eurville. Léopold GENY écrit à Emmanuel LESPERUT le 16 Avril: "Il nous faut un homme sérieux qui ne mène pas nos affaires à grandes guides comme Eurville l'a été pendant vingt ans, mais prendre exemple sur le Clos-Mortier.

Emmanuel LESPERUT est nommé secrétaire d'ambassade de première classe le 1er Février 1880, et admis, sur sa demande, dans le cadre de la disponibilité de son grade.

Mr CAPITAIN est nouveau commanditaire des forges d'Eurville en 1882.

Dés 1883, Emmanuel LESPERUT s'était activement occupé de la constitution d'une nouvelle société et de relouer les forges. Plusieurs combinaisons furent envisagées, puis abandonnées.

En octobre et Novembre 1883, un rapport sur la fabrication et la vente des produits d'Eurville est fait par Maurice des REAULX. Remarquablement argumenté et d'une clarté parfaite, il détaille une à une les erreurs qui, depuis 1880, ont amené des difficultés. Il conclut: "Ainsi, ce qui est arrivé et arrive chaque jour était à prévoir. La marque d'EURVILLE se perd ou est perdue. Il n'y a plus cette vieille clientèle à laquelle on pouvait dire "oui, mais ce sera du fer d'Eurville."

Voyant que mes protestations verbales, tout en étant approuvées par Mr PONTON, ne produisaient pas d'effet utile parce que l'on ne prenait aucune mesure efficace pour remédier aux défauts signalés, j'ai remis, le 15 Décembre 1880, pour ma tranquillité personnelle à Mr PONTON une note très modérée... Le véritable principe de fabrication est d'offrir aux clients des marques et qualités invariables, distinctes les unes des autres et de les maintenir toujours les mêmes en qualité; ce qui n'interdit pas les recherches du bon marché à obtenir par la substitution des matières premières à bon compte pourvu que la qualité obtenue soit la même. Ce principe est l'inverse de celui qui a été suivi jusqu'à présent et qui basait les qualités à livrer d'après les prix de revient comparés aux prix de vente. Je donnerai ici un exemple: du fer marque 3, fait avec un mélange de fontes grises de Pont-à-Mousson, de fontes manganèses allemandes et de fontes de Nancy, peut donner du bon fer tréfilable pour pointes ordinaires au prix de 180 Francs. Du fer fabriqué avec des fontes au coke d'Eurville coûtait 195 francs et était classé marque 4 parce qu'il coûtait plus cher. Or, il était moins bon que le fer coûtant 180 francs. Je dis donc que le classement d'après le prix de revient est absurde. Suit une liste des réclamations des clients en 1882 et 1883.

Emmanuel LESPERUT décède à Eurville le 24 Juillet 1884, âgé de 39 ans. Célibataire.

Sa mère, Emilie SIEYES décède peu après à Eurville le 13 Novembre 1884, âgée de 64 ans.

Son beau-frère, Paul de MONICAULT, époux de Alice-Marie LESPERUT, était décédé le 18 Janvier 1884 à Paris. Marie de MONICAULT, leur fille unique, avait épousé Maurice Des REAULX en 1883.

C'est Maurice Des REAULX qui s'occupa des successions d'Emmanuel et de sa mère. La forge d'Eurville et ses dépendances, pour 11 ha 6150, était estimée 950.637 francs.

A l'enterrement d'Emmanuel LESPERUT, 360 ouvriers ont interrompu leur travail pour y assister. Il leur fut distribué 660 francs.

## Les forges d'Eurville

\* \* \* \* \*

EN ANNEXE :

### HISTORIQUE DU MINERAI DE FER DANS L'ARRONDISSEMENT DE WASSY.

Note sur les minières de fer de l'arrondissement de Wassy

parue en Août 1872 dans le journal " L'ANCRE "

(article de Mr SALZARD)

bien souvent, les maîtres de forges de l'arrondissement de Wassy m'ont demandé verbalement des renseignements sur l'importance des minières de fer qui alimentent les hauts-fourneaux de la Hte-Marne. Les minerais de fer néocœmiens de l'arrondissement forment deux horizons géologiques distants d'environ trente mètres perpendiculairement à l'inclinaison des couches.

Première variété, ou minerais oolithiques désignés sous le nom de minerais de Wassy:

Comme production exacte de ces minerais, je n'ai pu remonter qu'à l'année 1845 et, Jusqu'en 1872, je trouve qu'on a extrait 3.645.587 tonnes, soit environ 2.604.000 mètres cubes. De l'année 1330, époque à laquelle les premiers hauts-fourneaux paraissent avoir été construits dans l'arrondissement, à l'année 1845, soit pendant 545 ans, j'ai essayé de déterminer aussi exactement que me l'ont permis les quelques notes que j'ai pu recueillir, la quantité de fonte produite et, partant, la quantité de minerai consommé venant de ces minières. J'arrive à 6.720.000 tonnes, soit 4.800.000 mètres cubes. De l'année 1300 à ce jour, on aurait donc extrait de ces minières environ 7.404.000 mètres cubes représentant 4.936.000 mètres cubes mesurés dans le sol.

La couche de minerai est exploitée dès que l'épaisseur atteint 0,30 mètre; cette épaisseur est un minimum. Le maximum dans les forêts de Rachecourt-sur-Blaise et de Ville-en-Blaisois est de 1,20 mètres et constitue une exception. Dans les nombreuses exploitations ouvertes dans les forêts de la Belle-Faysse à Wassy et de Marnesse à Louvemont, le maximum est de 0,90 mètre. Dans la forêt du val on trouve seulement 0,30 mètre sur les territoires de St-Dizier et Roches-sur-Marne, 0,75 mètre à Eurville (les Tailles). La moyenne m'a donné 0,65 mètre pour l'ensemble des minières de cette variété. Partant de cette épaisseur moyenne, on voit que, pour extraire les 4.936.000 mètres cubes ci-dessus, il a fallu remuer environ 800 ha de terrain.

Le néocomien supérieur, ou aptien, renfermant à sa base la couche de minerai oolithique forme une surface de 9.250 ha. Le minerai de bonne qualité ne me paraît guère exister que dans 3.000 ha environ. Il resterait encore 2.200 ha qui pourraient présenter de très grandes ressources si les industriels avaient été soucieux d'un bon aménagement de ce gîte; mais l'exploitation a toujours été et est encore très irrégulière, et on perd par ce fait e très grande quantité de minerai. Dans les forêts communales de ... on revient prendre aujourd'hui ce qui a été abandonné lors des deux premières exploitations, et on retrouve encore 13 à 15% du cube primitif. En estimant à six ou sept hectares ainsi mal exploités, il resterait

environ 1.500 ha de terrain intact qui devraient fournir environ 75 millions de tonnes de minerai de fer. Actuellement, et dans les exploitations par puits avec galeries au bas, j'ai souvent constaté que l'on abandonne 18 à 20%.

Depuis 1858, on exporte, dans le Nord principalement, des minerais de cette variété, et il résulte de documents précis que, jusqu'au 1er Janvier 1872, on a exporté 336.000 tonnes représentant une surface exploitée de 25 ha. La furtraite, ou redevance tréfoncière payée au propriétaire du sol a beaucoup varié: en 1800, on payait de 150 à 200 francs par arpent par an, ce qui faisait environ 0,10 franc par mètre cube de minerai enfoui. En 1836, ce chiffre montait à 0,30 franc; en 1850 il était généralement de 0,50 franc; en 1860 il est monté à 1 franc et actuellement il est à 1,50 francs et on parle même de 2 francs. A ce dernier prix, la tonne ressort à 1 franc, soit environ 3 francs par mille kilos de fonte.

Deuxième variété, ou minerais géodiques désignés sous le nom de minerais de Morancourt:

Ils ne sont guère exploités un peu sérieusement que depuis 1835, époque à laquelle on a commencé la construction d'une quinzaine de hauts-fourneaux dans la vallée de la Marne. Il n'est pas rare de trouver dans ces terrains des parties très importantes comme surface à peu près complètement dépourvues de minerai, tandis que dans d'autres on trouve des dépôts épars parfois très puissants mais toujours circonscrits par les sables, les marnes ou de grosses terres rouges. Ce gîte ne forme pas une couche régulière, à en juger au moins par ce que l'on observe dans les nombreuses exploitations ouvertes entre la Marne et la Blaise, dans les communes de ... Prez-sur-Marne et Eurville. Dans ces exploitations, l'absence de régularité d'une couche de ce gîte est dûe probablement à ce que les minerais exploités jusqu'à ce jour ont été déposés ou jetés çà et là sur le rivage par les vagues de la mer crétacée.

Que ces minerais soient ou non en couches, mon avis est que, dans la profondeur, ils sont inexploitable pour la fabrication de la fonte de fer. J'ai souvent observé que lorsque ces minerais n'ont été qu'imparfaitement\* aux agents atmosphériques, ils sont beaucoup plus silicieux; c'est ce qui arrive sur divers points à Eurville et St-Dizier.

J'ai calculé que le terrain néocomien occupe, dans le département de la Hte-Marne, 33.500 ha. Mon avis est que dans vingt ou trente ans il sera difficile aux usines de s'approvisionner dans ces gîtes. De 1845 à 1872, on a extrait 4.766.808 tonnes de minerai brut, soit 3.667.000 mètres cubes, soit en moyenne par année 176.000 tonnes ou 136.000 mètres cubes. Depuis 1859 l'extraction est à peu près régulière et est de 234.000 tonnes, soit 180.000 mètres cubes annuellement. Avant 1835, il n'y avait que quelques fourneaux sur la Blaise qui faisaient usage de ces minerais et ils n'en ont pas consommé plus de 300.000 tonnes ou 230.000 mètres cubes. Ces gîtes auraient donc fourni en tout jusqu'à ce jour 5 millions de mètres cubes de minerai brut, soit 6.500.000 tonnes qui ont dû produire 1.500.000 tonnes de fonte.

L'abondance du minerai de fer dans l'arrondissement de Wassy a toujours été la cause du peu de soins apportés à son exploitation. De nos jours encore, la direction des travaux étant laissée la plupart du temps au caprice de l'ouvrier qui opère au mieux de ses intérêts, il en résulte un véritable gaspillage.

Minerais portlandiens ou remaniés:

Les minerais de fer portlandiens, que nous désignons ainsi parce qu'ils se trouvent remaniés et déposés dans les anfractuosités ou perfo-

\* soumis

rations dont ce terrain est criblé, sur la rive droite de la Marne principalement, a été exploité à une époque qui se perd dans la nuit des temps. Les minières ouvertes dans ces gîtes jouissaient encore il y à seulement 35 ans d'une grande réputation et elles alimentaient en grande partie les hauts-fourneaux de Locréte, Ecot. Les hauts-fourneaux de Thonnance-les-Moulins, de Noncourt, de Poissons, de Thonnance-les-Joinville, de Donjeux et de Roches-sur-Rognon y prenaient également leurs approvisionnements. On trouve des minerais de cette nature à Joinville, Poissons, Noncourt, Montreuil, Thonnance-les-Joinville, Osne-le-Val, Chevillon, Chatonrupt. De 1845 au 1er Janvier 1872, les minières portlandiennes ont produit 1.461.644 tonnes de minerai brut. En 1825, elles ont donné 51.370 tonnes; en 1854 91.481 tonnes, en 1855 111.409 tonnes. Depuis 1864 le chiffre normal par année est de 21.500 tonnes. Anciennement, ces minerais pris à la surface des anfractuosités ne rendaient au lavage que 20 à 25%. Maintenant, en descendant dans la profondeur, on trouve des produits beaucoup plus riches qui fournissent très facilement 33%. Ces minerais sont d'excellente qualité.

En résumé, 1° les minerais dits de Wassy offrent encore d'importantes ressources à l'industrie métallurgique du pays. Mais il ne faut pas perdre de vue que les grandes exploitations en activité et les besoins que vont faire éclore les grands hauts-fourneaux en construction ou en projet, diminueront notablement et rapidement l'importance de ces gîtes. 2° Les minerais dits de Morancourt n'ont pas toujours été exploités de façon à tirer le plus grand parti possible du gîte et on ne craint même pas aujourd'hui d'abandonner des amas dès qu'ils n'ont plus 1 mètre d'épaisseur. Je crois que ces gîtes auront beaucoup perdu de leur importance dans une trentaine d'années; peut-être même seront-ils en grande partie épuisés. 3° Les minerais dits portlandiens; nous ne partageons nullement l'avis des industriels du pays sur l'épuisement de ces gîtes. Nous croyons au contraire qu'on reviendra les exploiter dans un temps plus ou moins éloigné et qu'ils seront appelés à fournir, comme fonte, plus qu'ils n'ont donné jusqu'alors.

La richesse minérale du département de la Hte-Marne n'était que peu connue il y a quelques années. Les belles cartes géologiques publiées, la première par DUHAMEL, la seconde par Mrs ROYER et BAROTTE, ont donné une idée de ce que l'on peut tirer du sous-sol de notre pays.

\* \* \* \* \*